

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 20.00

Etranger . . . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

## SOMMAIRE

### UNE BASTILLE A PRENDRE

LA BANQUE DE FRANCE

Pour la liberté de l'Esprit

Gaetano SALVEMINI

### LE PROCÈS RAKOSI

Paul VIENNEY

L'avènement du Fascisme italien

Egidio REALE

### LA LIGUE ET LE PLAN DE LA C.G.T.

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

## OU PASSER VOS VACANCES

### VACANCES IDEALES

A LA MER : Océan, Manche, Méditerranée. A LA MONTAGNE : Alpes, Pyrénées, Vosges, Massif Central, etc... Pension complète à partir de 20 francs PAR JOUR dans Hôtels confortables. Notice détaillée gratuite. VOYAGES « IDEALS », 49, rue de Châteaudun, Paris.

#### VACANCES A LA MER

BRETAGNE à Saint-Cast-l'Isle, près Dinard (Côtes-du-Nord)  
NORMANDIE à St-Vaast-la-Hougue, pr. Cherbourg (Manche)  
20 à 22 fr. par jour. Logement. 3 repas, boisson compl.  
Demander notice : « Société La Mouette »,  
3, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1<sup>er</sup>.

SABLE D'OR-LES-PINS, Pléhérel (Côtes-du-Nord). Au bon Accueil. Vue sur la mer, tout confort. Pension à partir 26 fr. boisson comprise.

COLONIE DE VACANCES. — Quelques places disponibles dans Colonie laïque et pacifiste à Saint-Nazaire. Garçons 7 à 13. Filles 7 à 15. Départ 2 août pour 30 jours. Ecrire à Patronage, 80, Fg St-Denis, Paris 10<sup>e</sup>.

PENSION FAMILLE « Les Sablons » LE VAL ANDRE (C.-du-Nord). Vue magnifique, 2 minutes de la plage. Confort. Eau courante. Cuisine soignée. Depuis 25 francs.

VACANCES A LA MER, 21 et 23 francs par jour. LA PARISIENNE, 7 bis, rue Guilleminot, Paris (14<sup>e</sup>). Quatre stations MANCHE, OCEAN. Demander notice.

VACANCES A LA MER, A LA MONTAGNE LES FLOTS, 1, rue Mondétour, Paris-1<sup>er</sup>. Six stations, 23 à 30 fr. par jour. Dem. notice.

VACANCES A SAINT-PAIR-SUR-MER, près Granville. Logement, 3 repas, boisson comprise, 20 à 24 fr. par jour. La Vague, 18, pl. Dauphine, Paris-1<sup>er</sup>. Dem. notice, t. p. r.

MENTON, « Les Sapins ». Vue splendide, repas serv. d. jardin. A 500 m. de la plage. 28 fr. p. j., toutes taxes incl.

NICE Hôtel du Midi, 100 m. gare P.-L.-M., pl. centrale, tout conf., meill. accueil. Chamb. dep. 12 francs, pens. compl. facult. depuis 28 francs.

VICHY VILLA THERMALE, 12, rue Gallieni. Merveilleuse situat. sur parc, près sources, entièrement remis à neuf, confort. Cuis. bourg. soignée. Pension 3 repas, depuis 28 fr.

### A LA LUMIERE DU MARXISME

SCIENCES PHYSICO-MATHÉMATIQUES  
SCIENCES NATURELLES  
SCIENCES HUMAINES

Jean BABY agrégé de l'Université	Henri MINEUR astronome à l'Observatoire
Marcel COHEN professeur à l'École des langues orientales	Charles PARAIN agrégé de l'Université
Georges FRIEDMANN agrégé de l'Université	Marcel PRENANT professeur à la Sorbonne
Paul LABERENNE agrégé de l'Université	Aurélien SAUVAGEOT professeur à l'École des langues orientales
Jean LANGEVIN agrégé de l'Université	D <sup>r</sup> Henri WALLON professeur à la Sorbonne
René MAUBLANC agrégé de l'Université	

Introduction du D<sup>r</sup> Henri WALLON  
Un vol. in-8, 320 pages ..... 25 Frs

Librairie E. S. I., 24, rue Racine  
PARIS (6<sup>e</sup>) Ch. postal : 974-41.

ESPERANTO. — Cours par correspondance organisés par la Tribune Esperantiste. Contribution unique : 20 francs, à adresser au Collège Despeyroux, professeur à GLAY (Doubs). C.C. Dijon 361.13.

#### UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. For. Panama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris

#### TARIF DE PUBLICITE

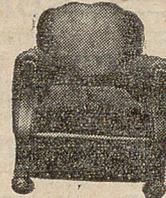
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) ..... 5 fr.  
La page (25 x 16,5) divisible ..... 750 fr.

### Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11<sup>e</sup>)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ

GRAND CONFORT

Formes nouvelles  
depuis ..... 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligneurs

EXPOSITION UNIQUE :  
200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir ATELIERS ET EXPOSITIONS : 42, rue Chanzy - Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue  
L 3 franco



### ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Député près les Tribunaux - Membre Honoraire de la Chambre Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce et Industries de France

Membre de l'Institut Juridique de France  
TOUS PROCES ET RECOURS EN A FORFAIT  
Téléph. PROV. 41-75  
R. C. Seine 411-250

3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

# LIBRES OPINIONS\*

## UNE BASTILLE A PRENDRE

### LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France est la citadelle des puissances d'argent.

*La Banque de France est un Etat dans l'Etat.*

Maîtresse de la monnaie et du crédit, elle s'exerce comme d'armes politiques pour favoriser les gouvernements de réaction, pour assassiner ou pour faire capituler tout ministère qui cherche à affranchir la Nation de la tutelle des grands intérêts privés.

#### LES REGENTS

Pourquoi et comment les puissances d'argent dominant-elles la Banque de France et, par son intermédiaire, la politique de la France ?

La Banque de France est administrée par un Conseil général composé d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs nommés par l'Etat, et de quinze régents élus par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les délégués des actionnaires ont donc une majorité écrasante sur les représentants de l'Etat. La décision leur appartient et le gouverneur ne possède qu'un droit de veto théorique, droit purement négatif que dans la pratique il n'ose même pas exercer.

*Mais les régents de la Banque de France ne sont pas les élus des quelque 40.000 porteurs d'actions de la Banque de France. L'Assemblée générale n'est composée que des 200 plus forts actionnaires, ayant chacun une voix. 200 sur 40.000 ! 200 qui possèdent en moyenne — ce sont les chiffres de 1930 — pour un million et demi d'actions de la Banque de France chacun.*

Ce sont eux qui choisissent entre eux les régents qui ont pour mission de tenir la France rivée à la chaîne de l'argent.

La liste des régents pour l'année 1935 est ainsi composée :

1° *Trois trésoriers payeurs généraux*, personnages obscurs et sans action ;

2° *Six banquiers représentant la Haute Finance* :

*Le baron EDOUARD DE ROTHSCHILD, chef de la Banque Rothschild Frères, et aussi président de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, et administrateur des trois compagnies d'Assurances Générales.*

M. JACQUES DE NEUFLIZE, chef de la Banque de

*Neuflize, administrateur des Chemins de Fer du P.L.M., de Schneider et Cie, de l'Union Européenne, de la Banque Franco-Polonaise, de la Banque Franco-Serbe, de la Banque Ottomane, du Crédit Mobilier Industriel, des deux compagnies d'assurances l'Union, etc., etc.*

M. PIERRE MIRABAUD, chef de la banque *Mirabaud*, administrateur des *Chemins de Fer d'Orléans*, des trois compagnies d'assurances *Le Phénix*, de la *Banque de l'Union Parisienne*, de la *Banque d'Athènes*, de la *Société de Crédit à l'Industrie Française*, des *Mines de Bor*, de la *Société Le Nickel*, des *Phosphates de Gafsa*, etc., etc.

M. ERNEST MALLET, chef de la banque *Mallet*, administrateur des *Chemins de Fer de l'Est*, des trois *Compagnies d'Assurances générales*, etc.

Le baron HOTTINGUER, chef de la banque *Hottinguer*, administrateur des *Chemins de Fer du Midi*, de la *Banque Ottomane*, des *Mines de la Vieille Montagne*, des quatre *Compagnies d'Assurances La Nationale*, etc.

M. DAVID-WEILL, chef de la banque *Lazard Frères*.

#### 3° Cinq grands industriels :

M. FRANÇOIS DE WENDEL, le magnat de l'industrie lourde, chef de la maison *Wendel*, président du *Comité des Forges* et, par cumul, sénateur.

M. RENÉ DUCHEMIN, président de la *Confédération Générale de la Production Française*, président des *Etablissements Kuhlmann* (matières colorantes et produits chimiques), administrateur de la *Société des Produits Chimiques de Saint-Denis*, de *Bozel-Malétra*, de la *Société d'Electro-Chimie, Electro-Métallurgie et Aciéries Electriques d'Ugines*, des *Chemins de Fer du Nord*, des *Mines d'Anzin*, du *Crédit Algérien*, de l'*Union Industrielle de Crédit*, etc., etc.

M. TINARDON, administrateur de la société de produits chimiques *Alais-Forges-Camarque* ainsi que des *Chemins de Fer de Lyon* et du *Crédit Foncier*.

M. POULENC, vice-président de la *Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc*.

M. DARBLAY, chef des usines de papier *Darblay*, administrateur des trois compagnies d'assurance *Le Phénix*, président du Conseil d'administration du journal *Le Journal*.

4° M. le marquis DE VOGUÉ, président de la *Compagnie du Suez*, administrateur des *Chemins de Fer du P.L.M.*

\* Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

**Ainsi, sur quinze régents, douze incarnent soit la Haute Finance, soit le Grand Patronat. Leurs intérêts sont ceux de la grande banque, des compagnies d'assurances, des compagnies de chemins de fer, de la grande métallurgie, de l'industrie chimique, des industries d'armement dont ils sont par ailleurs les maîtres.**

Ils représentent les Puissances d'argent.  
Ils sont les Puissances d'argent.

### CONTRE LE CARTEL (1924-1926)

C'est la Banque de France qui, de 1924 à 1926, mena la guerre contre le Cartel des gauches. Citons quelques faits :

Dans les semaines qui précéderent les élections de 1924, les dirigeants de la Banque de France utilisèrent, contre l'avis pressant des techniciens, les réserves de devises pour tenir le franc à un cours anormalement élevé. On faisait ainsi coter artificiellement un cours électoral du franc, pour favoriser le Bloc national au pouvoir.

Quelques semaines plus tard, quand M. Herriot eut pris le gouvernement, la Banque de France exigea de lui l'engagement solennel que l'Etat ne demanderait plus d'avance à la Banque. *Cet engagement, elle ne pouvait pas l'ignorer, était matériellement impossible à tenir dans l'état où le Bloc national avait laissé les finances publiques. La Banque prenait ainsi une hypothèque sur le gouvernement.*

Quand M. Herriot, pour rétablir la situation financière, prétendit lutter contre la fraude fiscale, la Banque n'hésita pas à menacer le chef du gouvernement. *En février 1925, les régents lui déclarèrent qu'ils ne signeraient pas le prochain bilan de la Banque de France si le bordereau de coupons n'était pas supprimé.*

**Ainsi, le mur d'argent, personnifié par les régents de la Banque de France, se dressait contre la Nation.**

Suivant un mot de M. Caillaux, les dirigeants de la Banque mettaient « leurs préférences avant l'intérêt général » : Ils poursuivaient des desseins purement politiques.

**Leurs manœuvres réussirent :** en juillet 1926, un ministère d'Union Nationale était formé. *Les régents avaient gagné la partie.* Ils ne firent aucune difficulté financière, ni au gouvernement de M. Poincaré, ni à ceux de MM. Tardieu et Laval, qui lui succédèrent.

### LES CONTRIBUABLES PAIENT POUR LA BANQUE DE FRANCE (1931)

Cinq ans plus tard, les gens de la Banque de France devaient trouver l'occasion de tirer de la présence de leurs créatures politiques au pouvoir un avantage qui se chiffrait par deux milliards de francs.

En septembre 1931, l'Angleterre avait dévalué la livre sterling, et comme la Banque de France avait à ce moment 70 millions de livres sterling en portefeuille, il en résultait pour elle une perte de deux milliards et demi de francs.

On pensait que la Banque de France affecterait

à l'amortissement de cette somme ses énormes réserves occultes. Au contraire, elle exigea et obtint du gouvernement que les quatre-cinquièmes de la perte seraient pris en charge par l'Etat.

**L'Etat faisait aux actionnaires un cadeau de 2 milliards, plus de 10.000 francs par action.**

On a calculé que chacun des 200 gros actionnaires qui ont droit de siéger à l'Assemblée générale se voyait octroyer en moyenne 700.000 francs. *Et M. François de Wendel, régent, qui figurait sur la liste des 200 principaux actionnaires et qui était en même temps député, n'hésita pas à déposer, dans l'urne, un bulletin pour approuver la convention qui lui valait un respectable profit.*

### LE COUP MONTE ET LE CHANTAGE DE MAI 1935

En 1932, les élections envoyaient au Parlement une majorité de gauche. La Banque de France s'employa naturellement à la briser, en demandant sans cesse des mesures de déflation budgétaire, écrasantes pour les petites gens, rentiers, petits fonctionnaires, pensionnés.

Or, après trois années de vains sacrifices, le pays épuisé menaçait de se révolter contre la politique de déflation et contre la tyrannie financière.

*La Banque dut jouer le grand jeu.*

Au début de l'année 1935, le gouvernement de M. Flandin voulut imposer à la Banque de France une politique nouvelle pour elle, mais qui est couramment pratiquée dans la plupart des grands pays, Angleterre, Etats-Unis, Allemagne entre autres : c'est celle du réescompte, libéralement pratiqué par la Banque, de Bons à court terme émis par le Trésor. *Ainsi l'Etat pourrait trouver facilement, et à faible intérêt, les fonds dont il a besoin.*

Mais M. Flandin eut beau remplacer le gouverneur de la Banque, il n'obtint du Conseil de Régence qu'une satisfaction toute partielle et insuffisante — à savoir le réescompte d'une quantité très limitée de Bons, pendant des laps de temps très courts.

D'autre part, la Banque fit entendre, par une campagne de presse soigneusement organisée, qu'elle ne laisserait subsister le ministère Flandin, en lui fournissant l'argent nécessaire à ses fins de mois, **que s'il obéissait à ses ordres.**

Ces ordres, quels étaient-ils ?

*On les trouve formulés avec la plus grande précision dans un discours prononcé par M. François de Wendel, à Nice, à la mi-avril, devant le Congrès de son parti, la Fédération Républicaine.* M. le Régent de la Banque de France y exige une déflation budgétaire massive aux dépens de l'Ecole publique, des assurés sociaux, des fonctionnaires, des pensionnés et des rentiers.

Dans les semaines qui suivirent, on apprit d'abord que le ministre des Finances, M. Germain-Martin, faisait siennes les thèses de M. de Wendel, puis que M. Flandin, après quelque résistance, s'était décidé à demander à la Chambre, dès le

rentrée  
milliar  
mois a  
déflati

M

Rest

Elle  
la terr

L'al  
dès le  
et, que  
simiste  
ment d  
à la ca  
cèrent  
opérer.

Dan

quelqu  
core du  
qu'il n  
vait en  
grand  
elle po  
pouvai  
comme  
ver le t  
Etablir

L

II

LA B

II

GRAC

LA VI

II

CONT

L'APA

II

APPA

DE

Ligue  
jeunes  
sages, v  
non seu  
que per  
1° La  
Versail  
ouvre c  
à 30 a  
visite à  
la moy  
(l'Espa  
24 août

rentrée, les pleins pouvoirs, pour réaliser plusieurs milliards d'économies. Or, M. Flandin, quelques mois auparavant, avait proclamé que l'ère de la déflation était close.

### M. Flandin faisait donc sa soumission.

Restait la Chambre.

Elle devait se réunir le 28 mai. *Il s'agissait de la terroriser.*

L'alarme avait été jetée sur le marché financier dès le mois d'avril. Le discours de M. de Wendel et, quelques jours plus tard, un commentaire pessimiste du ministre des Finances sur le rendement des impôts, étaient venus donner un aliment à la campagne de panique. *Les capitaux commencent à sortir de France, la spéculation se mit à opérer.*

Dans les premières semaines de mai, il y eut quelques sorties d'or. A partir du 13, et plus encore du 17, les demandes de métal devinrent telles qu'il n'y eut plus de doute possible : on se trouvait en présence d'une offensive spéculative de grand style. *Si la Banque de France le voulait, elle pouvait encore enrayer la spéculation.* Elle pouvait, donc elle devait IMMÉDIATEMENT, comme elle l'a d'ailleurs fait PLUS TARD, relever le taux de l'escompte et surtout prier les grands Etablissements bancaires de France de n'accorder

aucun crédit en francs pour les opérations sur devises.

Du 17 au 23, les sorties d'or, dont le flux grossit d'heure en heure, atteignent la cadence **d'un demi-milliard par jour.**

Mais la Banque de France n'intervient pas avant le 23. Ce jour-là, elle relève d'un demi pour cent le taux de l'escompte, *mesure d'ailleurs tout à fait insuffisante.* Ce ne sera que le 24 et le 25 mai, qu'effrayée par l'ampleur d'un mouvement qu'elle avait d'abord favorisé par son inertie, elle donnera des instructions pour restreindre les crédits-francs dont la spéculation a besoin pour opérer.

**Deux semaines durant, la Banque de France avait laissé faire. Pendant deux semaines, la spéculation avait eu la bride sur le cou, et les capitaux, attirés par le marché des changes, avaient déserté les caisses du Trésor.**

La Chambre tenta de résister. Elle renversa le ministère Flandin, marquant son hostilité aux pleins pouvoirs et à la déflation. *Mais la Banque de France, dont le gouverneur Tannery prit une part active aux consultations durant la crise, n'en exigea pas moins que le futur gouvernement mit à son programme les pleins pouvoirs et la déflation.* Ce fut d'abord le cabinet Bouisson, auquel la Chambre refusa sa confiance. Puis le cabinet Laval...

**Une fois encore, la Banque de France avait fait plier la souveraineté populaire.**

\*\*\*

### LE SCANDALE N'A QUE TROP DURE.

**IL EST TEMPS DE METTRE FIN A UN SYSTEME OU CE SONT LES REGENTS DE LA BANQUE DE FRANCE, ET NON LE PEUPLE DE FRANCE, QUI FONT LA LOI.**

**IL FAUT ARRACHER AUX PUISSANCES D'ARGENT LES LEVIERS DE COMMANDE GRACE AUXQUELS ELLES DIRIGENT, NON SEULEMENT LA VIE ECONOMIQUE, MAIS LA VIE POLITIQUE DE CE PAYS.**

**IL FAUT REFORMER LE STATUT DE LA BANQUE DE FRANCE. IL FAUT QUE LE CONTROLE DE LA MONNAIE ET LA DISTRIBUTION DU CREDIT CESSENT D'ETRE L'APANAGE D'UNE POIGNEE DE FINANCIERS.**

**IL FAUT PRENDRE CETTE BASTILLE — ET FAIRE QUE LA BANQUE DE FRANCE APPARTIENNE ENFIN A LA FRANCE.**

## DES VACANCES INTERNATIONALES POUR NOTRE JEUNESSE

Ligueurs, qui voulez assurer à vos grands fils, à vos jeunes filles, quelques semaines parmi de beaux paysages, vous qui souhaitez les voir aller à la découverte non seulement de notre terre natale, mais aussi de ce que pense et veut la jeunesse des autres pays.

1<sup>o</sup> LA PAIX PAR LE DROIT (8, rue J.-Boyceau, à Versailles), vous offre les trois colonies mixtes qu'elle ouvre cette année à la jeunesse internationale de 18 à 30 ans : *Anancy* (les enchantements de son lac ; visite à Genève, métropole de la paix ; tourisme dans la moyenne et la haute montagne) 3-31 août ; *Pau* (l'Espagne, la côte basque, les Pyrénées), 27 juillet-24 août ; *St-Malo-de-la-Lande* (Manche) (la mer à

Coutainville, la plantureuse Normandie et la lande bretonne) 1<sup>er</sup> août-15 septembre.

2<sup>o</sup> L'ACCUEIL AUX JEUNES DE TOUS LES PAYS (46, avenue Saint-Mandé, Paris XII<sup>e</sup>), vous renseignera sur les colonies de vacances créées par l'*International Friendship League* en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Norvège, sur le vaste camp autrichien du « Paxo » et sur les conditions du séjour qui, du 27 juillet au 7 septembre, permettra à la jeunesse française de lier amitié à Paris même, à la Cité universitaire, avec la jeunesse anglaise.

Le prix de la journée est compris entre 18 et 21 fr. Dans toutes ces colonies de vacances, un cordial accueil attend les jeunes. Sur la route, à la halte, et le soir, à l'heure des causeries confiantes, ils pourront s'entretenir des graves problèmes du présent et, d'un même cœur, parce qu'ils se seront rencontrés et compris, ils voudront préparer à leurs patries un avenir meilleur !

# POUR LA LIBERTÉ DE L'ESPRIT

Discours de Gaetano SALVEMINI  
au Congrès International des Ecrivains pour la Défense de la Culture

On a beaucoup critiqué dans ce congrès la société bourgeoise. Je souscris à ces critiques. Pourtant je ne peux pas m'empêcher d'observer qu'il y a deux espèces de sociétés bourgeoises et qu'il ne faudrait pas les confondre d'un cœur léger. Il y avait autrefois une société bourgeoise allemande qui permettait à Heinrich Mann de vivre dans son pays. Et il y a maintenant une société bourgeoise allemande qui oblige Heinrich Mann à vivre dans une autre société bourgeoise, la société bourgeoise française.

M. Forster a décrit les insuffisances de la liberté britannique. Mais la société bourgeoise britannique lui permettra de revenir demain à son foyer et ne le jettera pas dans un cachot, tandis qu'une autre société bourgeoise, la société bourgeoise italienne, condamnerait M. Forster à 24 ans de prison pour le charmant discours avec lequel il a ouvert nos réunions.

En somme, il y a des sociétés bourgeoises qui présentent des trous à travers lesquels un souffle de liberté peut se faire jour, et où il est possible par exemple de tenir ce congrès, et il y a des sociétés bourgeoises où tous les trous sont bouchés et une seule culture peut se développer, la culture du mensonge officiel. Sans doute, dans les sociétés bourgeoises à la française, à l'anglaise, à l'américaine, la vie des clercs qui ne veulent pas trahir n'est pas toujours facile. Pourtant beaucoup d'entre eux réussissent à vivre. Quelques-uns arrivent à y triompher. Il y en a qui meurent de faim. Mais du moins ils peuvent mourir en gardant intacte leur richesse : la dignité de leur esprit. Personne ne vient les arracher à leur petit coin et les contraindre à proclamer devant le public leur adhésion positive au mensonge officiel. Bien des orateurs, dans cette conférence, ont oublié cette distinction. Permettez-moi d'affirmer qu'il y a ici une erreur intellectuelle qui peut aboutir à des conséquences pratiques funestes.

Si vous donnez le nom de fascisme à toutes les sociétés bourgeoises ; si vous fermez vos yeux au fait que le fascisme est la société bourgeoise mais avec quelque autre chose en plus, qu'il est la société bourgeoise qui a supprimé jusqu'à la possibilité d'une culture libre, si vous appliquez le même traitement à deux différentes formes de société : vous risquez de laisser démolir sans résistance dans ces sociétés bourgeoises non fascistes ces fragments de liberté intellectuelle qui ne sont pas suffisants mais qui ont pourtant un grand prix. Nous n'apprécions pas l'air et la lumière tant que nous les avons. Pour en comprendre la valeur, il faut les avoir perdus. Mais le jour où les li-

bertés sont perdues, on ne les reconquiert pas aisément.

Vis-à-vis des sociétés bourgeoises à type fasciste, nous Italiens, nous Allemands, nous devons prendre une position de négation radicale. Dans les sociétés bourgeoises non fascistes, le nihilisme radical est une chose dangereuse. Ne méprisez pas vos libertés, défendez-les opiniâtement, tout en les déclarant insuffisantes et en luttant pour les développer.

Il est encore un point sur lequel je vous demande la permission d'exprimer toute ma pensée. Après avoir écouté le discours d'André Gide, je lui demande humblement de m'admettre dans sa société individualiste communiste qui garantit la liberté intellectuelle à tous ses enfants et non seulement à quelques-uns. S'il m'y accueille, je lui promets de ne jamais lui demander aucun poste : pas même celui de commissaire du peuple ou d'ambassadeur. Mais je me demande si la société soviétique telle qu'elle se présente aujourd'hui est vraiment cette société individualiste communiste où je souhaite être admis non comme fonctionnaire, mais comme citoyen. Je peux admettre que la Russie soviétique n'a pas encore consolidé le régime de la révolution communiste, qu'elle est encore dans un état de lutte — et quand on lutte, si on ne veut pas être terrassé par son ennemi, il faut le terrasser soi-même et on ne doit pas penser à autre chose qu'à la victoire. Je suis trop vieux pour voir en Italie l'aube de la nouvelle journée. Mais, si je me trouvais en Italie engagé dans une révolution antifasciste, je ne laisserais aux fascistes aucune espèce de liberté avant qu'ils soient complètement vaincus.

La guerre est la guerre et non la paix. Mais on fait la guerre avec le désir d'arriver à la paix aussitôt que la victoire est assurée. Et quand la victoire a été consolidée, l'ennemi vaincu a le droit de vivre, de penser et de s'exprimer. Celui qui, après la victoire de la liberté, nie la liberté aux vaincus, prouve qu'il n'a pas foi en ses propres idées ou qu'il n'a aucune confiance dans les capacités intellectuelles ou dans la force morale de ses camarades de lutte et de victoire. C'est pourquoi, en luttant contre les fascistes de mon pays et en leur refusant toute liberté aussi longtemps que la lutte dure et la victoire n'est pas assurée, je ne demanderai qu'à arriver le plutôt possible au moment où on pourrait leur accorder la paix.

Tout intellectuel devrait prendre comme devise les mots de Voltaire : « Monsieur l'abbé, je suis convaincu que votre livre est plein de bêtises, mais je donnerais la dernière goutte de mon sang pour

vous as  
mets q  
mettre  
lectuel  
avoir l  
n'est p  
pas en  
que la  
en Rus  
faits q  
conclur  
considé  
lutte n  
est con  
les pay  
vraient  
moi d'e  
sante, l  
me tair

Je ne  
tre la G  
forçais  
soviétic  
concent  
res et e  
des pro  
proscrit  
la libert  
formist  
la cultu  
dition  
culture,  
officiell

UNE S

LA L

Le 1  
de Lill  
la Cou  
Comm  
à deux  
vocation  
un but

M. l  
octobr  
privée,  
condan  
dont le  
rappor  
paroles  
rendu,  
respons  
pos qu

D'au  
drait q  
sif —

vous assurer le droit de publier vos bêtises. » J'admets que c'est un programme idéal très difficile à mettre en pratique. Mais c'est l'idéal que l'intellectuel doit toujours avoir devant soi, et il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que, tant qu'il n'est pas pratiqué, la solution du problème n'est pas encore trouvée. Or, quand j'entends affirmer que la liberté de créer et de s'exprimer existe déjà en Russie et que l'on passe sous silence tous les faits qui peuvent affaiblir cette affirmation, je dois conclure que le régime soviétique actuel n'est pas considéré comme un instrument provisoire d'une lutte nécessaire bien que douloureuse, mais qu'il est considéré comme étant déjà le régime idéal que les pays bourgeois non fascistes et fascistes devraient adopter. Devant cette attitude, permettez-moi d'emprunter, avec une voix bien moins puissante, les mots de Léon Tolstoï : « Je ne peux pas me taire. »

Je ne me sentirais pas le droit de protester contre la Gestapo et contre la Ovrfa fasciste si je m'efforçais d'oublier qu'il existe une police politique soviétique. En Allemagne, il y a des camps de concentration, en Italie il y a des îles pénitentiaires et en Russie soviétique il y a la Sibérie. Il y a des proscrits allemands et italiens et il y a des proscrits russes. Nous sommes tous d'accord que la liberté, c'est le droit d'être hérétiques, non conformistes vis-à-vis de la culture officielle et que la culture, en tant que création, bouleverse la tradition officielle. Mais je voudrais ajouter que la culture, création d'aujourd'hui, sera la tradition officielle de demain. Le marxisme, qui est la créa-

tion anti-officielle dans les sociétés bourgeoises, est devenu tradition officielle dans la société soviétique. La liberté de création est comprimée dans les sociétés bourgeoises à type non-fasciste. Elle est entièrement supprimée dans les sociétés bourgeoises à type fasciste.

Elle est pareillement supprimée dans la Russie soviétique. L'« Histoire de la révolution russe » de Trotsky ne peut pas être lue en Russie. C'est en Russie que Victor Serge est prisonnier. Le fascisme est l'ennemi non seulement en tant que capitaliste mais en tant que totalitaire. Après des siècles de tsarisme, on peut comprendre la nécessité de l'état totalitaire russe d'aujourd'hui, à condition qu'on souhaite son évolution vers des formes plus libres, mais il faut le dire, et on ne peut pas le glorifier comme l'idéal de la liberté humaine. L'intellectuel doit lutter contre toute injustice sociale à côté des classes exploitées qui luttent pour conquérir l'égalité économique, mais il ne doit reconnaître à aucune doctrine le monopole légal de la vérité.

Je regrette d'avoir choqué bien des convictions. Peut-être il faut avoir traversé l'expérience d'un Etat totalitaire, non parmi les dominateurs, mais parmi ceux qui ont été écrasés, il faut connaître la dégradation morale à laquelle l'Etat totalitaire réduit non seulement les classes intellectuelles mais les classes ouvrières aussi, pour se rendre compte de la haine et du mépris que tout Etat totalitaire, toute dictature soulève dans mon esprit. Je vous souhaite, amis des pays encore relativement libres, de ne jamais traverser cette expérience.

GAËTANO SALVEMINI.

## UNE SCANDALEUSE APPLICATION DES LOIS SCÉLÉRATES

### LA LIGUE RECLAME L'ACQUITTEMENT DE M. LOUIS LEVY

Le 13 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille condamnait M. Louis Lévy, avocat à la Cour de Paris, journaliste et membre de la Commission administrative du Parti socialiste, à deux mois de prison avec sursis pour « provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste ».

M. Louis Lévy avait pris la parole, le 13 octobre précédent, au cours d'une réunion privée. Il avait été poursuivi, il a été condamné, sur un compte rendu de presse, dont le rédacteur a reconnu lui-même qu'il ne rapportait pas « dans leur texte littéral » les paroles de M. Louis Lévy. Le tribunal a donc rendu, au mépris de toute justice, un orateur responsable, non de ses propos, mais des propos qu'on lui attribue.

D'autre part, pour qu'il y eût délit, il faudrait que le discours — à le supporter subséquent — eût été prononcé en présence de mili-

itaires. Le tribunal n'a pas établi, ni même cherché à établir, qu'il y eût des militaires présents dans la salle. Au mépris du droit, il l'a décidé sans preuves.

Mais le plus grave, c'est l'application des lois sur la propagande anarchiste à des propos inspirés par la plus pure tradition républicaine. Les seules déclarations qu'a travers un compte rendu suspect, M. Louis Lévy reconnaisse et revendique, ont trait aux menaces de coups de force contre la République : « Dans ce cas, a-t-il affirmé, les socialistes sous les drapeaux ne se prêteront pas aux ordres d'officiers fascistes. » Le même langage a été, dans le passé, celui d'hommes que la République a solennellement félicités — il est aujourd'hui celui de tous les républicains. La Ligue des Droits de l'Homme s'honore d'être restée fidèle à cette grande tradition : ayant lancé dans sa résolution de Nancy une exhortation analogue, elle ne saurait admettre qu'elle soit assimilée à une propagande de désordre.

La Ligue se refuse à croire qu'une Cour d'appel puisse confirmer un jugement qui méconnaît la loi, offense le droit et blesse le sentiment républicain : la Cour de Douai, réparant cette erreur, doit acquitter M. Louis Lévy. (12 juillet 1935.)

# LE PROCÈS RAKOSI

Par Paul VIENNEY, avocat à la Cour de Paris

Le procès qui s'est ouvert le 27 juin dernier devant la Table Royale de Budapest n'est pas le procès d'un homme mais d'une révolution, et c'est très objectivement que nous pouvons écrire que le gouvernement hongrois se venge aujourd'hui sur Rakosi de toute une époque : celle de 1918.1920 où la Hongrie, envahie et livrée à la merci de l'Entente, a vainement tenté de se libérer dans le sursaut de révolte de la Commune pour s'incliner finalement devant ses vainqueurs, au traité de Trianon.

On connaît généralement très mal ces pages de l'histoire de la guerre qu'un livre des frères Tharaud, moins soucieux de vérité que de syntaxe, a assez fâcheusement travestie sous le titre significatif de *Quand Israël est roi*.

Nous savons du peuple hongrois qu'il vit sur les bords du Danube, que ses soldats sont courageux, que sa révolution de 1848 fut écrasée sous les sabots des chevaux cosaques et nous confondons depuis lors ses destinées avec celles de l'Autriche dont il fut le malencontreux allié. Nous voulons ignorer ses luttes pour l'indépendance, sa révolte permanente contre l'oppression, les revendications constantes de la masse des paysans contre la féodalité des 1.200 propriétaires qui se partagent les 2/3 des terres cultivables, les convoitises que les plaines fertiles du Danube ont éveillés pendant les négociations de la Paix, la défaite, le morcellement de son territoire et surtout le merveilleux effort de libération sociale et nationale qui a précédé la paix de Trianon.

Ce sont cependant ces pages volontairement oubliées de l'histoire hongroise qu'il nous faut brièvement rappeler si nous voulons comprendre le sens et la portée du procès de Rakosi.

## La Commune Hongroise

En octobre 1918, l'armée de Franchet d'Esperey a brisé le front bulgare, les Autrichiens ont cédé sur la Piave, et le comte Tisza reconnaît avoir perdu la guerre. Les soldats vaincus refluent à Budapest, apportant avec eux la déception de la défaite et la colère d'une révolution qui a déjà pris naissance dans les tranchées. Le peuple n'a plus confiance dans les dirigeants qui l'ont conduit à la guerre et qui s'avèrent incapables de lui garantir la paix. Le comte Tisza est assassiné. L'idéal d'indépendance, le vieil idéal de 1848, renaît et, avec lui, renaissent aussi les vieilles traditions libérales du pacte de Kossuth, dont l'héritage échoit à son président d'alors, le comte Michel Karolyi.

Celui-ci, qui jouit d'une grande popularité, parvient à rallier toutes les forces intactes du pays. Il canalise la révolte des soldats, auxquels il fait espérer les miracles de sagesse du Président Wilson ; il partage ses propres terres et remet aux

paysans les 40.000 arpents de son domaine ; il proclame la liberté des nationalités à l'intérieur de l'Etat, exige le retour de l'armée nationale, l'armistice et l'abdication du roi. Le 16 novembre, la République est effectivement proclamée à Buda-pest.

« On a l'habitude, écrit Ervin Sinko (1) de comparer la révolution Karolyi à la révolution Kerensky en Russie. Les deux furent suivies d'une révolution bolcheviste, c'est la seule analogie. Les différences sont essentielles. Le mot d'ordre de la révolution de Karolyi fut : la paix immédiate, tandis que Kerensky espérait continuer la guerre grâce à la révolution. La révolution Karolyi fut faite pour la paix, contre les féodaux et leurs alliés les Habsbourg et l'impérialisme allemand. Karolyi, dont le nom est inséparable de la Révolution, ne voulait pas être un révolutionnaire. Il le devint fatalement. »

Et de fait, alors que la révolution bolchevique se fit en Russie contre la république de Kerensky, la Commune hongroise ne fut que le prolongement naturel de la république démocratique et pacifiste du comte Michel Karolyi. Elle ne se fit pas contre lui, mais avec son assentiment formel. La situation était telle que — sauf la collusion possible avec les forces militaires de l'Entente et les hobereaux — elle n'offrait pas d'autre issue que l'alliance qui fut alors tacitement conclue entre les sociaux-démocrates et le prolétariat.

\* \* \*

Comment les choses se sont-elles passées ? C'est ce que nous laisserons aux historiens le soin d'élucider. Mais nous sommes certains de demeurer fidèles à la vérité de l'histoire en affirmant que la révolution du 21 mars 1919 s'effectua pacifiquement et que la transition entre les deux régimes — démocratie et dictature du prolétariat — n'est guère marquée que par une transmission de pouvoirs.

A cette époque, Bela Kun, Rakosi et tous ceux qui deviendront avec eux les chefs de la Commune, sont en prison. C'est le gouvernement qui ouvre les portes de leur geôle et qui remet le pouvoir entre leurs mains par cette déclaration solennelle : « Moi, Président provisoire de la République populaire hongroise, en face de cette décision de la Conférence de Paris (décision d'occuper militairement la presque totalité du territoire hongrois), je m'adresse au prolétariat du monde entier pour obtenir aide et justice. Je démissionne et je mets le pouvoir au prolétariat de Hongrie. »

C'est sur cet aveu d'impuissance et sur cet acte

(1) *Europe*, mars 1935 : A propos de Rakosi.

de foi dans le prolétariat que s'ouvre la Commune de Budapest et que « Lénine prend la place de Wilson ».

On connaît le programme, l'œuvre et l'échec de cette héroïque tentative. Le gouvernement des Commissaires du Peuple, panaché de socialistes et de communistes, proclame immédiatement ses buts : conclusion de la paix, libération sociale du prolétariat, démembrement des grandes propriétés foncières et partage des terres, socialisation des moyens de production et d'échange, alliance avec les Soviets de Russie. Il crée une Armée Rouge, organise la défense du territoire et résiste victorieusement aux attaques tchèques et aux Roumains. Il constitue des tribunaux révolutionnaires, proclame la liberté des cultes, interdit le commerce de l'alcool, confisque les grandes entreprises au profit de l'Etat et prononce l'expropriation des terres de plus de cinq cents arpents (250 hectares), moyennant une indemnité versée au propriétaire d'après la valeur de son immeuble en 1913.

Cependant, obligée de lutter contre les hobeaux et contre l'Entente, contre le blocus et contre la faim, la Commune hongroise ne tarde pas à succomber sous les coups de tant d'ennemis coalisés. Le 1<sup>er</sup> août 1919, elle résigne son mandat. La République des Conseils, qui n'a vécu que quelques mois, disparaît sous la plus effroyable terreur blanche que l'histoire ait peut-être enregistrée.

Ensuite vient le traité de Trianon.

### Les premiers procès de Rakosi

En 1918, Rakosi a 25 ans. Il a terminé ses études à l'Académie des sciences orientales ; il a été le secrétaire des étudiants radicaux de Hongrie, il a milité à Hambourg et à Londres ; il est acquis aux idées de Marx et de Lénine. Fait prisonnier pendant la guerre, il est de retour à Budapest où il vient de participer à la fondation du Parti communiste. La révolution le trouve en prison. Libéré le 21 mars, avec Bela Kun, il apprend le lendemain, par les journaux, que le gouvernement révolutionnaire lui a confié le poste de Commissaire du peuple à la Production sociale. Plus tard, il accède au Conseil supérieur de l'Economie Nationale, puis part aux armées, se sentant « obligé de combattre au premier rang ». Après la chute de la Commune, il échappe à la potence et se réfugie en Russie, où il devient le secrétaire de l'Internationale communiste.

En 1924, il est de retour en Hongrie. Il joue sa tête et le sait, mais il a une tâche à remplir et s'y donne avec passion. Il ne s'agit pas alors de faire revivre la révolution détruite ou de susciter une révolution nouvelle. La Terreur blanche a fait une telle saignée qu'il faut à peine songer à rallier autour du Parti communiste les éléments survivants des anciennes organisations prolétariennes. C'est cependant à cette œuvre patiente et difficile que Rakosi se consacre avec l'aide d'une poignée d'ouvriers lorsque brusquement, le 22 septembre 1925, il est arrêté.

Quelle splendide occasion pour le gouvernement

de juger la révolution de 1919 et de la traduire au banc des accusés ! Il n'y manque pas, en effet, et quelques semaines plus tard, le 17 novembre 1925, Rakosi est appelé à comparaître devant un tribunal sommaire sous l'inculpation classique de complot contre la sûreté de l'Etat.

Que lui reproche-t-on au juste ? C'est ce qu'il est assez difficile de définir, l'acte d'accusation étant imprécis à souhait et le procureur se bornant à soutenir que Rakosi et ses complices « voulaient attaquer par les armes certaines classes de la société et se proposaient d'abolir l'ordre social par l'édification d'une organisation qui avait pour but de renverser le gouvernement royal de Hongrie... » Mais l'inculpation, pour être improvisée, n'en est que plus redoutable, et les tribunaux spécialement institués pour le « rétablissement de l'ordre légal » ne s'embarrassent guère de considérations juridiques. Aussi peut-on craindre le pire de la sentence à intervenir.

\* \* \*

Cependant, la solidarité internationale s'organise. L'attitude de Rakosi devant ses premiers juges suscite à travers le monde un élan de sympathie qui se traduit par des pétitions, des manifestations devant les ambassades hongroises et par des protestations populaires d'une telle ampleur que le gouvernement renonce à la justice sommaire des juridictions exceptionnelles, pour saisir un tribunal régulier. Et c'est ainsi que le 12 juillet 1926, devant le Tribunal royal de Budapest, commence le second procès de Rakosi.

L'inculpation reste la même. Elle est fondée, en droit, sur la loi du 6 avril 1921, dont le but est d'assurer « une protection plus efficace de l'ordre politique et social », et dont il faut connaître les dispositions essentielles :

« § 1) Quiconque crée ou fait durer un mouvement ou une organisation visant au renversement violent ou à l'anéantissement de l'ordre légal, politique et social — visant notamment à l'instauration violente de la dictature d'une classe sociale, — commet un crime punissable d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de bague.

« Quiconque aide activement ou favorise un tel mouvement ou une telle organisation, est condamné pour ce délit à une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison.

« § 2) Si, en rapport avec le mouvement ou l'organisation définis dans le paragraphe 1, ou dans le même but, est commis un autre crime ou délit, les peines suivantes sont applicables :

« 1) La peine capitale, si la loi prévoit la peine capitale pour ce crime ;

« 2) Le bague à vie, si la loi menace le crime d'une détention de plus de 10 ans ;

« 3) De 10 à 15 ans de bague, si la loi prévoit pour le crime une détention de moins de 10 ans ;

« 4) Jusqu'à 10 ans de bague, si l'acte criminel est qualifié de délit par la loi.

« Les initiateurs et les meneurs s'attirent les

mêmes peines. Tous ceux qui participent ou favorisent ledit mouvement sont punis, quand il s'agit des points 1 et 2, de 5 années de forteresse, et quand il s'agit des points 3 et 4, de 5 années de prison, s'ils ont eu connaissance d'avance de la mise en exécution de l'acte criminel ou, si, avec les scrupules nécessaires, ils avaient pu le prévoir.

« § 3) Quiconque a eu connaissance de sources sûres d'un mouvement ou d'une organisation tels qu'ils sont définis au paragraphe 1 et ne les dénonce pas immédiatement aux autorités, est puni, pour délit, pour autant qu'il n'est pas coupable pour aide directe, d'une peine allant jusqu'à une année de prison. L'impunité n'est assurée qu'aux membres de la famille du délinquant énumérés dans le code criminel.

« § 4) L'impunité est assurée à tous ceux qui, bien qu'ayant pris part au mouvement ou à l'organisation, l'ont dénoncé aux autorités en leur communiquant tous les détails qu'ils ont connus.

« § 5) Quiconque propage, excite ou ordonne le renversement violent ou surtout la destruction de l'ordre politique et social, l'instauration violente de la dictature d'une classe sociale, est puni pour délit d'une peine de prison allant jusqu'à 3 ans.

« Quiconque, dans ce but, excite publiquement une ou plusieurs personnes, est puni de prison jusqu'à 5 ans, et pour instigation si l'acte délictueux a été vraiment commis.

« § 6) Quiconque excite contre l'institution militaire, contre le pouvoir armé hongrois, la gendarmerie ou la police d'Etat, ou contre sa discipline de service, ou appelle à la désobéissance vis-à-vis des dispositions légales, est puni pour crime d'une peine de prison allant jusqu'à 5 ans.

« Au cas où le délit a été commis dans l'intention de décomposer la discipline de service, il est puni de forteresse et si le crime contre la discipline de service a été réellement commis, de bague jusqu'à 5 ans. »

Le 4 août 1926, après 23 jours de débats, le Tribunal de Budapest, faisant à Rakosi l'application des deux premiers paragraphes de cette loi, le condamnait à 8 ans 1/2 de réclusion pour crime de sédition.

Il est entendu, explique ce jugement, que la liberté d'opinion reste l'une des bases essentielles de toute société civilisée. Aussi bien, la loi hongroise ne conteste-t-elle cette liberté qu'aux organisations qui se donnent pour but le renversement violent de la société. C'est ainsi qu'il ne suffit pas qu'un parti, comme le Parti communiste, prétende exercer son activité dans le cadre de la loi pour que cette activité soit légale. De même Rakosi invoquerait en vain, pour sa défense, qu'en 1924 il n'existait pas en Hongrie de situation révolutionnaire, qu'il ne pouvait ainsi préparer le renversement du régime et que ses efforts ne tendaient alors qu'à fonder dans ce pays un Parti communiste légal. Il faut, en effet, se souvenir, disait le Tribunal, que Rakosi était, en 1918, l'un des fondateurs du Parti communiste, auquel il a consacré toute sa vie, et qu'il a participé à la révolution de 1919, d'abord en qualité de commissaire du peuple, puis comme commandant de l'Armée Rouge.

Ainsi, le jugement de 1926 faisait expressément état de l'activité révolutionnaire de Rakosi pendant la Commune hongroise, en insistant sur les divers rôles qu'il avait joués et en recherchant des circonstances aggravantes jusque dans « le méthodisme froid et subtil » dont il avait fait preuve dans ses fonctions. La condamnation prononcée contre lui tenait donc nécessairement compte de sa personnalité et du rôle qu'il avait été appelé à jouer en 1919.

### Le procès de la Révolution de 1919

Un miracle seul pouvait permettre à Rakosi de parvenir à l'expiration de sa peine, et ce miracle d'une vigueur physique exceptionnelle soutenue par une admirable foi révolutionnaire, s'accomplit cependant : le 25 avril 1934, Rakosi pouvait être libre. Or, non seulement il ne voyait pas les portes de la prison s'ouvrir, mais il recevait le même jour du Procureur royal la liste de huit crimes divers dont il était formellement accusé.

« Je vous soumetts ci-après, débute ce document, la demande de poursuites criminelles ainsi que les pièces à conviction relatives à l'information ouverte le 24 décembre 1921 contre Bela Kun et consorts, coupables du crime de meurtre et d'autres crimes... »

Qu'est-ce à dire ?

Voici quinze ans bientôt que l'armée blanche de l'amiral Horthy, assistée de régiments roumains, a vaincu la République Soviétique de Hongrie. A cette époque, pendant la terreur sanglante qui suivit cette victoire, le Parti communiste fut mis hors la loi et tous les actes accomplis par le gouvernement soviétique au cours de son règne éphémère, furent considérés comme autant de crimes : meurtre, brigandage, séquestrations arbitraires, fabrication de fausse monnaie... Une information fut ouverte, un dossier constitué. Il dormait depuis treize ans sous la poussière des archives lorsque, brusquement, le jour même de sa libération, la justice hongroise s'avisa de rechercher la complicité de Rakosi dans ces crimes qu'elle n'avait jamais songé jusqu'alors à lui reprocher.

Et c'est ainsi que Rakosi s'entend accuser :

1° De complicité du crime de haute trahison commis de concert avec les autres membres du Conseil du Gouvernement dit révolutionnaire, pour avoir :

a) Signé, le 21 mars 1919, l'acte de fusion des partis social-démocrate et communiste sur la base du programme communiste ;

b) Assisté, en qualité d'adjoint au Commissaire du Peuple, à la réunion tenue par le Conseil révolutionnaire en mars 1919, réunion au cours de laquelle fut élaborée la constitution de la République Soviétique ;

c) Assisté à toutes les réunions de ce même Conseil et participé à l'élaboration de toutes les lois et ordonnances constitutives du crime de haute trahison.

2° D'avoir été le chef et l'instigateur d'une sédition prolongée en approuvant la constitution d'une force armée au service de la dictature pro-

létarienne et en assistant aux réunions aux cours desquelles le gouvernement révolutionnaire décida la formation d'une armée rouge.

3° De complicité dans vingt-sept meurtres perpétrés de concert avec les autres membres du gouvernement révolutionnaire, et ce pour avoir assisté aux réunions où fut décidée l'institution de tribunaux révolutionnaires qui furent appelés à prononcer et à faire exécuter 27 condamnations capitales.

4° D'avoir été l'instigateur de 27 autres meurtres en participant, le 4 juin 1919, à la délibération du gouvernement révolutionnaire qui décida les opérations militaires transdanubiennes contre l'armée blanche.

5° De complicité du crime de fabrication de fausse monnaie, pour avoir participé, comme membre du gouvernement, à l'élaboration des lois financières de la République Soviétique.



Il est normal qu'une contre-révolution victorieuse soit tentée de faire le procès de la révolution qui l'a précédée. Aucune d'entre elles n'échappe à cette règle trop bien établie de vengeance pour que nous nous insurgions contre elle. Elle échappe d'ailleurs au contrôle du juriste et nous ne pouvons la constater que comme un fait politique.

Mais, ici, la situation est bien différente. Quinze années se sont écoulées depuis la révolution hongroise. Le temps a pansé les blessures. Un grand nombre de sociaux-démocrates qui participèrent au gouvernement soviétique vivent en paix en Hongrie. Bien mieux, lorsqu'en 1925, Mathias Rakosi, ancien membre de ce même gouvernement, tombe à son tour entre les mains de la justice, personne ne s'avise alors de faire revivre contre lui l'information que l'on avait ouverte en 1921. On ne lui reproche que les actes qu'il a pu commettre depuis son retour, pendant les cours des années 1924-1925. Et c'est seulement à l'expiration de sa peine, lorsqu'il a purgé plus de huit ans de réclusion, que la justice se souvient des crimes de 1919 et songe à ouvrir le dossier de 1921.

Ne sommes-nous pas fondés, dans ces conditions, à penser que le gouvernement hongrois ne poursuit, en se couvrant du voile de la justice, qu'un acte de représailles et qu'il tente ainsi de se venger sur un homme de toute une époque révolutionnaire ?

Encore, si les juges de la cour de Budapest reprochaient à Rakosi un geste, un fait ou un acte personnel... Mais, en l'espèce, ils ne lui font grief que de sa participation aux réunions du Conseil révolutionnaire, et le Procureur ne réclame sa tête qu'à raison de l'activité collective de ce conseil ou des institutions qui en sont issues.

C'est ainsi que Rakosi se voit aujourd'hui rapprocher les sentences prononcées par les tribunaux révolutionnaires constitués par le gouvernement dont il était membre. Ces tribunaux ont été appelés à faire passer par les armes un certain nombre de brigands et de pillards. Le gouvernement considère ces jugements réguliers et nécessaires comme autant de meurtres dont il demande compte à

Rakosi. Et, par une singulière ironie, c'est au nom de la justice et du principe de la propriété privée que l'accusation exige contre lui l'exemplaire châtiement de la mort.

« Rakosi était, en effet, dit l'acte d'accusation, l'un des chefs spirituels et l'un des instigateurs de ce groupement qui, dans l'intérêt de la dictature prolétarienne, attaquait par les armes les classes bourgeoises restées fidèles à la patrie, à la religion et aux idées sur lesquelles repose la bonne harmonie de la société, c'est-à-dire, en premier lieu, aux principes de l'égalité devant la loi et de la propriété privée. »

Une telle profession de foi politique déconcerte la justice qui se penche sur le dossier de Rakosi pour y chercher le fondement légal de l'accusation dont celui-ci est l'objet.

Et cependant, il s'est trouvé un tribunal, puis une Cour d'appel, pour retenir cette accusation. Le 8 février 1935, le Tribunal de Budapest prononçait, en effet, contre Rakosi la peine de la déportation perpétuelle et, le 1<sup>er</sup> juillet, la Table Royale confirmait cette peine, après trois jours de débats, auxquels assistaient M<sup>e</sup> Jean Lorrigan, avocat au barreau de Bratislava, pour la Ligue des Droits de l'Homme, et moi-même pour l'Association Juridique Internationale.

La Cour Suprême est actuellement saisie de la sentence.

### La protestation du Droit

On s'efforceraient en vain de relever dans un tel procès tout ce qui heurte les principes universellement admis du droit des gens et nous ne pouvons, dans le cadre limité de cette étude, que souligner les iniquités les plus flagrantes maintes fois dénoncées :

1° Le parquet royal de Hongrie accuse Rakosi de complicité dans vingt-sept meurtres pour avoir assisté aux réunions du Gouvernement soviétique où fut décidée l'institution de tribunaux révolutionnaires qui furent effectivement appelés à prononcer et à faire exécuter 27 condamnations capitales. Il ne s'agit donc pas de crimes personnels, déterminés, individualisés, mais des conséquences générales et directes d'un acte de gouvernement.

Pour retenir même l'hypothèse d'une complicité des membres de ce gouvernement dans les sentences du tribunal révolutionnaire, il serait nécessaire de supposer que le principe de la séparation des pouvoirs judiciaire et législatif a été violé (ce qui n'est même pas argué par l'accusation) ou que les juges du tribunal révolutionnaire agissaient sur les ordres du gouvernement, alors qu'ils ne dépendaient, en fait, que de la loi et conservaient la liberté de se mouvoir sur toute l'échelle des peines prévues par le Code Pénal.

2° L'accusation reproche également à Rakosi le crime de faux monnayage pour avoir participé au vote des décrets relatifs à l'émission de papier monnaie pendant la révolution hongroise. Or, Rakosi, n'agissant là encore que dans les limites des pouvoirs qui lui étaient délégués comme membre d'un gouvernement de fait, n'a pas émis de la « fausse »

monnaie, mais frappé de nouvelles monnaies ayant cours légal.

3° Le tribunal d'exception qui a jugé Rakosi en 1926 n'a retenu contre lui que le crime de sédition pour lequel il l'a frappé d'une peine de 8 ans 1/2 de réclusion. Un second acte d'accusation, exhumé huit ans plus tard et pour des faits antérieurs à 1926, ne peut donc qu'être en contradiction formelle avec le principe universel du non-cumul des peines, principe reconnu par le Code pénal hongrois lui-même.

4° Les poursuites engagées contre Rakosi constituent, de la part du gouvernement hongrois, une violation formelle de l'article 76 du traité de Trianon, dont les dispositions sont ainsi conçues :

« Aucun des habitants des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise ne pourra être inquiété ou molesté, soit en raison de son attitude politique depuis le 28 juillet 1914 jusqu'à la reconnaissance définitive de la souveraineté sur ces territoires, soit en raison du règlement de sa nationalité en vertu du présent traité. »

C'est donc à juste titre que la Commission des Affaires étrangères de la Chambre française et

que la Chambre des Lords ont élevé la plus vive protestation contre ces poursuites et invité la Hongrie au respect de ses engagements internationaux.

5° Pendant les 9 années de sa détention, Rakosi a été mis au régime le plus sévère, privé de toute communication libre avec l'extérieur, de tous documents, de toute littérature et de tous moyens susceptibles de l'aider à organiser une défense que le gouvernement hongrois s'est efforcé d'amoindrir ou de paralyser.

Tels sont les principaux griefs qu'il est possible de faire valoir contre la condamnation qui frappe Rakosi. Il en est d'autres, mais ceux-là suffisent à retenir l'attention et à éveiller la protestation qui s'impose à la conscience des juristes du monde entier.

Cette protestation a déjà porté ses fruits. Elle a arrêté la main du bourreau et sauvé Rakosi de la mort immédiate. Mais nous avons encore à le sauver de la mort lente à laquelle il reste condamné.

C'est à cette œuvre nécessaire de justice que nous devons maintenant nous employer.

PAUL VIENNEY,  
Avocat à la Cour de Paris.

## UNE VIOLATION SCANDALEUSE DU DROIT DES GENS

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME  
ET L'ASSOCIATION JURIDIQUE  
INTERNATIONALE  
PROTESTENT CONTRE  
LA CONDAMNATION DE RAKOSI

Le 27 juin 1935 s'est ouvert à Budapest, devant la Table Royale de Hongrie, le procès de Mathias Rakosi, ancien commissaire du peuple de la Commune de 1919, procès qui s'est terminé le 1<sup>er</sup> juillet par la condamnation de Rakosi à la détention perpétuelle.

Des constatations qu'ont pu faire sur place les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'Association Juridique Internationale, et des renseignements qu'ils ont pu recueillir, il résulte que le tribunal a méconnu de la façon la plus flagrante les principes universellement admis du droit des gens :

1° En maintenant Rakosi en détention à l'expiration d'une première peine de huit années et demie d'emprisonnement, prononcée contre lui par des juges qui n'avaient pas retenu les faits incriminés aujourd'hui ;

2° En frappant Rakosi pour ces faits vieux de 17 ans, et qu'on peut considérer comme couverts par l'article 76 du traité de Trianon ;

3° En assimilant à des crimes de droit commun la participation de Rakosi à des actes

accomplis par un gouvernement reconnu de facto par des puissances étrangères et en le rendant personnellement responsable des actes collectifs de ce gouvernement, sans pouvoir établir sa participation personnelle à ces actes.

La Ligue des Droits de l'Homme et l'Association Juridique Internationale appellent l'opinion publique à s'élever contre ces violations scandaleuses du droit des gens — véritables représailles de la réaction hongroise contre un adversaire politique qu'elle traite en otage depuis dix ans.

(7 juillet 1935.)

## RENÉ GÉRIN est remis en liberté

La Ligue n'a jamais cessé de protester contre les poursuites intentées à M. René Gérin pour de prétendues provocations à l'insoumission, et, depuis le 18 mai, date de son incarcération, contre le régime de droit commun qui lui était odieusement infligé.

Nos demandes viennent enfin d'aboutir.

M. René Gérin a été libéré le 12 juillet.

(Voir la série de nos interventions en faveur de M. Gérin, Cahiers 1935, p. 320-403-424).

### A NOS LECTEURS

Pendant les mois de juillet, août et septembre, et suivant l'usage, les Cahiers paraîtront deux fois par mois.

# L'AVÈNEMENT DU FASCISME ITALIEN

Par Egidio REALE, docteur en Droit

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Genève

*Dans la collection des « Documents de politique contemporaine » publiée par la Librairie Delagrave a paru en 1934 un volume sur l'Italie, qui offre le récit le plus substantiel et le plus condensé de l'histoire du fascisme. On ne saurait trop en recommander la lecture aux Français. Dans les circonstances présentes, devant la poussée insolente des provocations fascistes et l'aveuglement complaisant des gouvernements successifs, on sera frappé de l'analogie entre la période de l'histoire française où nous sommes et la période de l'histoire italienne qui a précédé la marche sur Rome. A nous, démocrates français, d'en dégager l'enseignement pour l'action. — N.D.L.R.*

Les mois qui, dès février 1922, précédèrent la marche sur Rome, furent marqués par l'affaiblissement croissant du pouvoir et de l'autorité de l'Etat, par des crises gouvernementales suivies de manœuvres et d'intrigues, ainsi que par une intervention plus active du parti fasciste dans toutes les manifestations de la vie publique.

Le 2 février, le ministère Bonomi démissionna. Mais les tentatives de De Nicola et Orlando pour en former un autre ayant échoué, ce ne fut que quelques jours plus tard, le 17 février, qu'il tomba. Le veto des populaires empêcha Giolitti de reprendre le pouvoir. Ce fut alors le tour d'un de ses lieutenants, Facta, petit politicien de province, honnête et débonnaire, mais dépourvu de toute énergie et de toute habileté. Le gouvernement Facta ne résista que peu de temps. Le 19 juillet il était mis en échec, à la Chambre des députés. Les tentatives destinées à créer un gouvernement plus viable durèrent une quinzaine de jours. Mais aucun des hommes politiques auxquels cette tâche fut confiée, Orlando, Bonomi, Meda, De Nava, ne réussit à s'en acquitter. On dut confier de nouveau le gouvernement à Facta, dont le précédent essai avait montré l'incapacité.

C'est à ce même moment que se produisit un événement qui témoignait de la déchéance de l'Etat, de l'affaiblissement des partis de gauche, ainsi que de la volonté du fascisme de s'emparer du pouvoir, par tous les moyens. Lors de la crise ministérielle, une tentative avait été faite en vue de grouper tous les adversaires du fascisme dans une coalition, dont la tâche eût été de créer un gouvernement fort, capable de s'opposer à toutes les violences et de ramener l'ordre et la paix dans le pays. La tentative s'était heurtée à certaines difficultés et surtout à beaucoup d'ambitions et préoccupations égoïstes de groupes et de partis. Elle avait recueilli, cependant, des sympathies parmi les socialistes modérés, qui, ayant repris la direction du parti, comprenaient le danger d'une situation aussi instable. En février déjà, lors de la chute du ministère Bonomi, le groupe parlementaire socialiste avait déclaré qu'il était prêt à soutenir le gouvernement qui ramènerait l'ordre légal dans le pays. Et plus tard il en était arrivé jusqu'à se déclarer disposé à participer à un gouver-

nement ayant pour tâche la pacification, sur la base de la liberté et du respect de toutes les forces politiques et sociales du pays. Pour affirmer ces nouvelles tendances, le 30 juillet, le chef du groupe parlementaire socialiste, Turati, se rendit chez le roi, pour donner son avis sur la solution de la crise ministérielle. Afin de soutenir cette action et d'exercer une pression qui empêchât la formation d'un gouvernement de droite, une grève générale fut déclenchée le 31 juillet, dirigée par l'Alliance du Travail, une nouvelle coalition groupant les socialistes, la Confédération du Travail, les républicains, Mussolini comprit que, si les socialistes acceptaient d'aller au gouvernement, leur alliance avec les autres partis lui barrerait la route. Un gouvernement stable et appuyé sur une vaste majorité, avait en effet de fortes chances de s'imposer à ses adversaires. Il fallait donc faire obstacle à la réussite de cette tentative et déployer toutes les forces fascistes pour faire échouer la grève et briser les dernières résistances ouvrières. La mobilisation du parti et de ses escouades armées fut alors ordonnée. Et, malgré la résistance opposée par les grévistes dans quelques centres industriels, la grève fut brisée par l'intervention des fascistes. Des représailles suivirent, au cours desquelles, le 3 août les fascistes s'emparaient de l'hôtel de ville de Milan, et en chassaient l'administration socialiste élue par le suffrage universel. Le siège de l'*Avanti*, journal socialiste dirigé jadis par Mussolini, fut détruit, et ceux des autres journaux opposés au fascisme furent saccagés. A Gênes, à Turin, ailleurs, les Bourses du Travail furent dévastées. L'inertie du gouvernement fut presque partout complète. La violence extra-légale remplaçait l'autorité légale. Forts de leurs succès, les dirigeants du fascisme pensèrent que le moment était venu où l'on pouvait tout oser. Partout, même ouvertement, on commença à parler d'une marche sur Rome que les escouades armées du parti auraient prochainement entreprise. Mais, pour réussir, il fallait s'assurer le concours ou, au moins, la neutralité de l'armée restée fidèle à la monarchie. Dans ce but, Mussolini répudia alors ses sympathies républicaines. Le 20 septembre, dans un discours à Udine, il déclara que la monarchie, sous la dynastie de Savoie, représentait la continuité historique et que les fascistes devaient avoir le

courage d'être et de se déclarer monarchistes. Le 29 septembre, la Direction du parti, réunie à Rome, décida de s'emparer du pouvoir par la force. Les jours suivants, les fascistes occupèrent Bolzano et Trente, et contraignirent le gouvernement à renoncer à sa politique libérale à l'égard des minorités allemandes. Le 4 octobre, à Milan, Mussolini annonça qu'un grand événement allait se produire. Le fascisme revendiquait le pouvoir, pour faire une politique sévère et réactionnaire, et en finir avec le socialisme et la démocratie. En même temps, des tentatives étaient faites à Rome, où le chef du gouvernement continuait à étaler son optimisme « panglossien », espérant arriver à une participation des fascistes au gouvernement. Ces tentatives échouèrent devant les prétentions de ces derniers, qui revendiquaient les ministères les plus importants, voulaient changer la loi électorale et convoquer les électeurs. Le 1<sup>er</sup> octobre, dans une réunion des chefs fascistes et de quelques généraux, on chargea un directoire composé de MM. Bianchi, Balbo, De Vecchi et De Bono, de diriger l'action révolutionnaire. Et le 24 octobre, à l'occasion de la réunion du Conseil national du parti, 40.000 fascistes se concentraient à Naples. Là, Mussolini, tout en confirmant le dévouement du fascisme à la monarchie, déclara que, puisqu'on l'excluait du pouvoir, il allait s'en saisir par la

force. Et, le 26 octobre, fut transmis l'ordre secret de mobilisation de toutes les forces du parti. Une proclamation, rédigée par Mussolini et signée par le directoire (*Quadrumviri*) fut publiée. Dans différentes villes, les fascistes s'emparèrent, presque sans résistance, des édifices et services publics. Des colonnes de fascistes armés, encadrés par des généraux et d'autres officiers, commencèrent alors leur marche sur Rome, se concentrant dans les environs de la capitale. Sur ces entrefaites, le 26, le conseil des ministres décida de se retirer, et le 27, le roi accepta la démission du gouvernement Facta, en le chargeant d'assurer l'ordre public. Sûr du consentement du roi, Facta, qui ne s'était pas aperçu jusqu'alors de ce qui se préparait, se décida enfin à recourir à la force et proclama l'état de siège. Mais, le 28 à midi, à la suite de pourparlers avec quelques chefs fascistes, le roi refusa de signer la proclamation de l'état de siège, que l'on avait déjà affichée. Il chargea Salandra de former un nouveau cabinet, avec la participation des fascistes. Mais, Mussolini ayant refusé son concours, le roi l'appela le lendemain à Rome, et lui confia le pouvoir, pendant que les escouades fascistes entraient dans la ville. Le 31 octobre, les chemises noires, qui n'avaient pas eu l'occasion de se battre, défilaient devant Mussolini et le roi, proclamant ainsi leur fidélité à la monarchie.

LISEZ ET FAITES LIRE :

**Victor BASCH**

*Professeur honoraire à la Sorbonne - Président de la Ligue des Droits de l'Homme*

**POUR LA DÉFENSE  
DES  
LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES**

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

**PRIX : 0.75**

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14<sup>e</sup> (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

## LA LIGUE ET LE "PLAN DE RÉNOVATION ÉCONOMIQUE" DE LA C. G. T.

*La Ligue a reçu de la Confédération Générale du Travail la lettre suivante :*

Paris, le 26 juin 1935.

A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME  
27, rue Jean-Dolent, Paris

La Confédération Générale du Travail, restant sur son strict terrain syndical et économique, traduisant les sentiments et les aspirations des masses productrices et consommatrices, a établi un plan d'activité et de réformes qu'elle considère capable d'atténuer immédiatement et, ensuite, de mettre fin à la crise économique, au chômage et à la démoralisation qui menacent gravement le régime démocratique.

Des puissances redoutables détiennent un pouvoir scandaleux sur la vie totale de la nation. La puissance financière régente et impose son autorité à l'industrie, qu'elle possède ou qu'elle domine, à l'Etat, qu'elle oblige et qu'elle menace.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si l'immense majorité des citoyens de ce pays, attachés au principe démocratique, sont capables d'unir leurs forces et de s'élever au-dessus des étiquettes pour défendre les principes qui leur sont communs.

La Confédération Générale du Travail, dans l'action qu'appelle la situation, se refuse à cataloguer les personnalités, les partis et les groupements qui sont, sous des insignes différents, les défenseurs de la démocratie, et qui se penchent sincèrement sur les graves problèmes économiques.

Vous connaissez le plan défendu par la C.G.T. Elle n'affirme pas que ce plan est parfait et total, mais elle a la conviction qu'il représente un minimum de transformations qui, connu et compris par l'opinion publique, deviendrait le levier capable d'écarter les résistances égoïstes et aveugles et, par là, de supprimer les dangers sociaux qui nous menacent.

La C.G.T. fait appel à votre concours.

Si le Plan de la Confédération Générale du Travail est approuvé par vous, c'est-à-dire par votre groupement, veuillez nous en informer.

Une convocation vous sera ensuite adressée pour une réunion dont le but sera d'examiner en commun les moyens d'action à employer.

Agir ainsi serait assurer une force de propulsion sur des idées précises, sur des réformes indispensables, pour la défense des principes de la démocratie, qui ne peuvent triompher des entreprises

de dictature et de violence qu'en rassemblant, par une action de réformes audacieuses, toutes les énergies ranimées par la confiance en leurs propres forces.

C'est à ce rassemblement que la Confédération Générale du Travail vous convie, avec la pensée que vous y répondrez favorablement.

*Le Secrétaire général,*  
L. JOUHAUX.

\* \* \*

*Le Comité Central a pris connaissance de cette lettre dans sa séance du 27 juin et a arrêté les grandes lignes de la réponse que M. VICTOR BASCH a été chargé d'adresser au nom de la Ligue à la C.G.T. :*

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1935.

A LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
211, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>)

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 27 juin, a pris connaissance de la lettre que la Confédération Générale du Travail a bien voulu lui adresser et par laquelle elle invite la Ligue à participer aux réunions prévues pour examiner les moyens de répandre le Plan de la Confédération Générale du Travail.

Le Comité Central de la Ligue me charge de vous remercier de cette invitation. Il y trouve un nouveau témoignage de cette volonté de collaboration fraternelle qui, depuis de longues années, rapproche la Confédération Générale du Travail et la Ligue des Droits de l'Homme dans la défense commune des libertés démocratiques et des droits syndicaux.

Il n'oublie pas qu'à tout appel de la Ligue des Droits de l'Homme pour ces grandes causes, la Confédération Générale du Travail a répondu : Présente! A l'appel de la Confédération Générale du Travail, il se fait un devoir de répondre affirmativement.

Toutefois, la Ligue des Droits de l'Homme est obligée, de par sa nature et le caractère de ses travaux, de s'expliquer avec précision sur la collaboration qu'elle est en mesure d'apporter.

Elle s'affirme entièrement d'accord avec la Confédération Générale du Travail sur la direction générale du Plan, qui concorde, en ses grandes lignes, avec le programme d'action que la Ligue elle-même vient d'adopter en son Congrès national d'Hyères :

« Quant à la lutte contre la domination de l'ar-

gent, la Ligue considère que prétendre lutter contre cette domination ou contre les congrégations économiques sans préciser les moyens de cette lutte est en tout cas inutile et peut paraître même un moyen hypocrite de faire accepter par l'opinion la domination de ces puissances.

« Elle affirme que la volonté du peuple ne sera jamais libre tant que quelques centaines de familles domineront directement l'économie et indirectement la politique de la nation — que, par conséquent, l'Etat doit, au nom de la nation, reprendre la direction du crédit et notamment de la Banque de France, ainsi que des industries de base qui constituent les nouvelles Bastilles de la féodalité économique moderne.

« La Ligue estime qu'il convient, pour libérer la nation de ses oppresseurs, de réaliser, sur un programme général mais précis, l'union des opprimés, qui constituent l'immense majorité du pays. Elle ne saurait, à cet égard, admettre les habituels aveux d'impuissance des gouvernements, ni leurs décisions d'ajournement. »

D'autre part, la Ligue, pas plus que la Confédé-

ration Générale du Travail, ne prétend établir de séparation entre les revendications économiques des travailleurs et les revendications politiques des citoyens. De même que la Confédération Générale du Travail se refuse à concevoir l'émancipation des travailleurs hors des cadres de la démocratie politique, de même la Ligue des Droits de l'Homme tient la démocratie politique pour insuffisante et imparfaite tant qu'elle ne se complète pas d'une véritable démocratie économique.

Ainsi, entièrement d'accord avec la Confédération Générale du Travail sur les principes, la Ligue des Droits de l'Homme accepte avec empressement de prendre part aux réunions auxquelles la convie la Confédération Générale du Travail pour discuter sur les meilleurs moyens de lutte contre la crise et le chômage, étant entendu que, comme il convient à son rôle, la Ligue s'attachera plus aux directions générales, morales et politiques, qu'à des détails d'application qui échappent à sa compétence.

*Le Président,*  
VICTOR BASCH.

## CONTRE L'AGRESSION ITALIENNE

La Ligue des Droits de l'Homme élève la plus véhémement des protestations au sujet de la guerre qu'ouvertement prépare l'Italie contre l'Ethiopie.

Sans vouloir prendre parti à l'égard d'incidents de frontière sur lesquels elle n'a pas de lumières et que, d'ailleurs, étudie en ce moment la Commission d'arbitrage, la Ligue constate que l'Ethiopie n'a cessé de protester, avec d'émouvants accents de sincérité, de sa volonté de paix — alors que l'Italie affirme cyniquement sa résolution irrévocable d'obliger, de gré ou de force, l'Ethiopie, Etat indépendant et membre de la Société des Nations, à se soumettre à son contrôle politique et économique.

Les raisons que l'Italie allègue en faveur de son agression sont manifestement irrecevables. Lorsqu'elle déclare que l'Ethiopie n'est pas un Etat libre, gouverné selon les principes d'une nation civilisée, on s'étonne de voir user de cet argument le maître actuel de l'Italie qui, pour asseoir et maintenir sa dictature, ne s'est certes pas préoccupé et continue à ne pas se préoccuper de rester fidèle aux principes de liberté et de civilisation.

La Ligue considère d'un œil sceptique la levée de boucliers de l'Angleterre. Il est peu compréhensible que l'Etat qui, par son accord naval avec l'Allemagne, a sanctionné une violation flagrante d'un traité intégré dans le Pacte, et qui, lors de l'affaire de Mandchourie, a vu, sans protester, le Japon braver l'autorité de la Société des Nations, soit subitement pris d'une sollicitude aussi attentive pour l'Ins-

titution de Genève. Il est clair que ce sont, d'une part, des considérations de politique intérieure et, de l'autre, ses intérêts nord-africains, qui expliquent son attitude, et l'on comprend trop bien qu'après l'accueil dédaigneux fait à ses offres de compensation par l'Italie, le Gouvernement britannique, se voyant dans une impasse, veuille rejeter sur la France toute la responsabilité des événements qui vont se dérouler.

De cette responsabilité, la France aurait assumé une part redoutable s'il était vrai que M. Laval eût fait entendre à M. Mussolini que, pourvu que les intérêts du chemin de fer français fussent sauvegardés, il lui laissait les mains libres en Abyssinie.

Pour la Ligue, le problème se pose dans les termes que voici :

Elle estime que, si la Société des Nations et singulièrement la France, laissaient s'engager la guerre et écraser l'Ethiopie, c'en serait fait de la confiance que les peuples s'efforcent de conserver encore dans l'institution de Genève et de la politique étrangère d'une France démocratique.

Elle déclare avec force que le devoir de la France est d'exercer, conjointement avec l'Angleterre et la Société des Nations, une pression énergique sur l'Italie pour que celle-ci renonce à se lancer dans une aventure guerrière qui, quelle qu'en puisse être l'issue, coûterait la vie à des centaines de milliers d'êtres humains et qui prouverait qu'en dépit de l'immense boucherie de la grande guerre, les peuples ont tout oublié et n'ont rien appris.

(10 Juillet 1935.)

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### ALFRED DREYFUS

Alfred Dreyfus, le héros stoïque du drame judiciaire et social auquel la Ligue doit sa formation, est mort à la veille du 14 juillet 1935, dans un moment historique qui évoque à bien des égards la grande bataille de l'Affaire.

Nous rappellerons ce qu'il a été et ce qu'il a représenté. Bornons-nous aujourd'hui, en adressant aux siens les condoléances de la Ligue, à noter que, dans l'effacement volontaire auquel sa discrétion l'astreignait, il n'oubliait pas ceux qui s'étaient levés pour la cause de la Justice, et qu'il resta jusqu'à la fin ligueur fidèle.

### NOS INTERVENTIONS

#### L'affaire des stérilisations de Bordeaux

A Monsieur le Ministre de la Justice

Il est de notre devoir de protester auprès de vous contre la longue détention préventive infligée à MM. Harel, Lapeyre et Prévotel, inculpés dans l'affaire dite des « stérilisations de Bordeaux » et incarcérés au Fort-du-Hâ depuis trois mois.

Quelle opinion qu'on puisse avoir sur les faits qui leur sont reprochés, il est indéniable que ces faits ne sont ni prévus ni punis par aucun texte.

La stérilisation ne peut tomber sous le coup de l'art. 316 du Code pénal qui punit la castration. Les lois répressives ne doivent être interprétées que strictement, et il n'y a, au point de vue médical, aucune assimilation possible entre la castration, mutilation grave, et la stérilisation qui conserve à l'individu toute son intégrité physique et fonctionnelle.

Les faits incriminés ne peuvent davantage être qualifiés de coups, blessures, violences, voies de faits ayant entraîné une incapacité de travail quelconque.

Aucune inculpation, dans l'état présent des textes, ne peut juridiquement se soutenir. Nous vous demandons, en conséquence, d'ordonner l'abandon des poursuites et la libération des détenus.

Leur détention est, en tout état de cause, inadmissible. La loi sur la liberté individuelle, même dans son état présent, ne permet pas l'arrestation préventive, sans aucune nécessité, de citoyens qui n'ont jamais été condamnés, qui ont un domicile et qui offrent des garanties de représentation. Elle ne permet pas surtout de les retenir pour des faits dont le caractère délictuel est si peu établi qu'il ne sera pas possible au ministère public de soutenir sérieusement l'inculpation. Il semble que le Parquet de Bordeaux veuille, en maintenant ces inculpés en détention préventive, arriver par une voie détournée à infliger une peine à des hommes qui ont accompli des actes qu'on peut désapprouver, mais qui ne tombent pas sous le coup des lois. Vous n'admettez certainement pas que les lois soient ainsi tournées et l'action publique détournée de son objet.

(29 juin 1935).

### A NOS SECTIONS

#### SERVICE JURIDIQUE

##### I. Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

##### 1° Affaires soumises par les Fédérations

Calvados, Nison, Finances.  
Charente, Desbordes Jean, Pensions.  
Gironde, Villepontoux, Garde des Sceaux ; Andrivet, Santé publique.  
Lot-et-Garonne, Malbec, Travaux publics.  
Manche, Lemièrre, Justice.  
Saône-et-Loire, Donnet, Intérieur.  
Haute-Loire, Roche Maurice, Guerre.

##### 2° Affaires soumises par les Sections

Aiguillon, Malbec, Travaux publics.  
Ancenis, Sarrois réfugiés, hébergement des, Intérieur.  
Armentières, Picart Paul, Finances.  
Aude, Sarrois réfugiés, hébergement des, Intérieur.  
Bar-sur-Seine, Masson Alexandre, Pensions.  
Basse-Terre, Viriot, Sr<sup>e</sup> Contentieux du Conseil d'Etat ; Fonctionnaires originaires des Colonies, congés, Colonies.  
Bellegarde, Grappi Primo, Travail.  
Callac, Pringent Pierre et Thomas, Travail.  
Carcassonne, Castelnaudary, Rivière, Education nationale.  
Condom, Auch, Miravalle, Justice.  
Dakar, Alibert, Colonies.  
Dijon, P.T.T., télégrammes arrêtés, Intérieur.  
Fouras, Bacquey (Vve), Pensions.  
Gémozac, Paris-Ve, Lilot Armand, Guerre.  
La Garde, Raimondin, Marine.  
La Rochelle, Gaucher Philibert, Justice.  
Lézignan-la-Cèbe, Rouanet Emile, Travail.  
Lille, H.B.M., bénéficiaires de la loi Loucheur, protestations, Santé.  
Loudun, Aulnay, création d'une école, Education nationale.  
Le Lamentin, Hermantin, Colonies.  
Ligue tchécoslovaque, Schwalbach Johann, Intérieur.  
Lorient, Sourds et muets, éducation et entrée dans les Administrations, Education nationale.  
Macon, Donnet, Intérieur.  
Marseille, Schaeffe Camille, Guerre ; Mayoux Jehan, Education nationale ; De Rozier Marcel, Guerre.  
Merignac, Andrivet, Santé publique.  
Meudon, Debregeas, Pensions ; Hirzel Paul, Intérieur.  
Mostaganem, Boschard Alfred, Pensions.  
Nice, Klauber, Santé publique.  
Paris-XI<sup>e</sup>, Blanche (Mme), Justice.  
Paris-XIII<sup>e</sup>, Blanquet Joseph, Guerre ; Gluckmann Beren, Intérieur.  
Pontault-Gombault, Kregitte Michel, Préfet Seine-et-Marne.  
Pontivy, Redon, Canal de Nantes à Brest, Travaux publics.  
Quimperlé, Derédec Yves, Pensions ; Caroff, née Le Goff, Pensions.  
Saint-Denis, Morvan, Intérieur.  
Saint-Denis (Réunion), Perrier (Mme), Finances.  
Saint-Pourçain-sur-Sioule, Longet Marcel, Justice.  
Salon, Arlaud Louis, Justice.  
Sidi-Bel-Abbès, Algérie, personnel des banques, Intérieur ; Fondal Ali Ould Ali, Guerre.

Strasbourg, Sarrois réfugiés, hébergement des, Intérieur ; Préfet Loire-Inférieure.

Thillay, Mayran Victor, Pensions.

Toulon, D'Ambrosio Garibaldi, Travail.

Ugine, Bertin Louis, P.T.T.

Valenciennes, Tricart Albert, Justice.

Villeneuve-sur-Lot, Eysses, maison d'éducation surveillée, repos hebdomadaire, Justice.

## II. Nos réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Alpes-Maritimes (Fédération), Gallo.

Affreville, Pellegrin Joseph.

Bordeaux, Pascal Adrien.

Fontainebleau, Fonctionnaires, décès au 55<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Le Lamentin, Pecatus Louis.

Lyon, Beraud A.

Rennes, Prepin Eugène.

Sarreguemines, Nafziger Pierre.

Tiaret, Ben Aumeur Abdelkader.

(5 juillet 1935.)

## TRESORERIE

### Envois d'argent

Vassens (Aisne), 20 fr. 50 ; St-Sauveur-sur-Tinée (A.-M.), 38 fr. 85 ; Annonay (Ardèche), 20 fr. ; Viviez (Aveyron), 35 francs ; Marseille (B.-du-R.), 36 fr. ; La Tache (Charente), 58 fr. 50 ; Le Bugne (Dordogne), 13 fr. 15 ; St-Jean-de-Côle (Dordogne), 20 fr. ; La Réole (Gironde), 20 fr. ; Tourlaville (Manche), 18 fr. ; Neuves-Maisons (M.-et-M.), 66 fr. 90 ; Vic-le-Comte (P.-de-D.), 156 fr. ; St-Jean-Pied-de-Port (B.-P.), 20 francs ; Paris-V<sup>e</sup>, 18 fr. ; Asnières (Seine), 18 fr. ; Clichy (Seine), 20 fr. ; Montrouge (Seine), 36 fr. ; Pantin (Seine), 20 fr. ; Chantonnay (Vendée), 18 francs.

### Frais d'envoi et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Paris-III<sup>e</sup>, 33 fr. 60 ; Charenton (Seine), 21 fr. 45 ; Puteaux (Seine), 25 fr. ; Thiais (Seine), 7 fr. 50 ; Neufchatel-en-Bray (Seine-Inf.), 84 francs.

### Cartes retournées

Les Sections suivantes ont été créditées pour cartes 1934 en retour :

Montreuil-sur-Mer (P.-de-C.), 16 cartes, 96 fr. ; Morzine (Hte-Savoie), 6 cartes, 36 fr. ; 8 cartes, 24 francs.

### Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnement aux Cahiers :

Aisne. — Vassens : Anguise (président), 18 fr.

Alpes-Maritimes. — Menton : Moschetti, 18 fr. ; Vence : Simonnetti (président), 18 fr. ; Bourbon (secrétaire), 18 fr.

Ardèche. — Annonay : Roux (président), 18 fr.

Ardennes. — Sedan : Lubin (secrétaire), 18 fr.

Aube. — Fédération : Deguilly, 18 fr.

Aveyron. — Decazeville : Combatalade (président), 18 fr. ; Millau : Laret (président), 18 fr. ; Viviez : Lescure (secrétaire), 18 fr.

Bouches-du-Rhône. — Marseille : Gire, Pastor, 36 fr.

Charente-Inférieure. — Cozes : Deschamps (président), 18 francs ; Tonny-Charente : Fauret, Brizard, 36 fr.

Cher. — La Guerche : Aufrère, Perrin, Barbon, Parouty, Bonnaville (trésorier), 90 fr.

Côte-d'Or. — (Fédération) : Ratouillat (président fédéral), 18 fr. ; Vitteaux : Mathieu (président), 18 fr.

Dordogne. — St-Jean-de-Côle : Beylot, 18 fr.

Eure. — Beaulieu : Bernardin (président), 18 fr. ; Damville : Hibon (président), 18 fr.

Gers. — Vic-Fézensac : Cardonne (secrétaire), 18 fr.

Gironde. — Bordeaux : Moysse, 18 fr. ; Caudéran : Pallard (président), 18 fr. ; La Réole : Fourmies, 20 fr.

Isère. — Bourgoin : Barnier (secrétaire), 18 fr.

Lot. — Lacapelle-Marival : Devèze, 18 fr.

Manche. — La Haye-du-Puits : Tap (secrétaire-trésorier), 18 fr. ; Tourlaville : Dudouit, 18 fr.

Meurthe-et-Moselle. — Avricourt : Jaquet, 18 fr. ; Mars-la-Tour : Perrin (président), 18 fr.

Meuse. — Verdun : Even, 18 fr.

Nord. — Croix-de-Wasquehal : Demeulemester (président), 18 fr. ; Douai : Fontaine, 18 fr.

Oise. — Compiègne : Hardret (secrétaire), 18 fr.

Pas-de-Calais. — (Fédération) : Phalempin, 18 fr. ; Corbehem : Drotte, 20 fr.

Basses-Pyrénées. — St-Jean-Pied-de-Port : Arrayet, 18 fr.

Haut-Rhin. — Altkirsch : Neis (président), 18 fr.

Rhône. — Villeurbanne : Mounier, 18 fr.

Saône-et-Loire. — Tournus : Crépin (président), 18 fr. ; Meunier (secrétaire), 18 fr.

Paris-V<sup>e</sup>. — Guiard, 18 fr.

Paris-XIV<sup>e</sup>. — Hamel Joukov, Dulme, 36 fr.

Paris-XVI<sup>e</sup>. — Krinsky, De Kossecki, 38 fr.

Paris-XVII<sup>e</sup>. — Striber, 18 fr.

Seine. — Asnières : Poirier, 18 fr. ; Clichy : Saffrey, 18 fr. ; Issy-Vanves : Chasserant (président), 18 fr. ; Montrouge : Brand, Molle, 36 fr. ; Pantin : Cointet, 18 fr. ; Saint-Ouen : Lecoq, 20 fr. ; Sceaux : Gachelin (trésorier), Lecau, 36 fr.

Seine-et-Oise. — Saint-Cloud : Legoueix, 18 fr. ; Villeneuve-le-Roi : Moreau, Cambon, 36 fr.

Deux-Sèvres. — St-Maixent : Laval (président), 18 fr. ; Vasles : Bonnin (secrétaire), 18 fr.

Var. — St-Zacharie : Pascal (président), 18 fr.

Yonne. — Avallon : Denis (secrétaire), 18 fr.

Maroc. — Marrakech : Faure (président), 18 fr. ; Settat : Le Bourlegat (président), 18 fr.

## SITUATION MENSUELLE

### Sections installées

14 juin 1935. — Papéété (Tahiti), président : M. Lucien Jardet, fonctionnaire.

14 juin 1935. — Le Monnerie (Puy-de-Dôme), président : M. Bechon, coutelier.

18 juin 1935. — Lent (Ain), président : M. Claudius Chabry, secrétaire de mairie.

20 juin 1935. — Courpière (P.-de-D.), président : M. Brousse, instituteur.

# LE 6 FÉVRIER

## (Après l'enquête)

par

Victor BASCH,  
Maurice PAZ, Emile KAHN.

## Rapport et conclusions de la Commission spéciale de la Ligue des Droits de l'Homme

EN VENTE DANS NOS BUREAUX

27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>)

Prix : 3 francs

Pour les Sections : 2 francs

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences organisées avec le concours du Comité Central

- 21 juin. — Sevran (Seine-et-Oise), M. Jans, délégué permanent.
- 22 juin. — Clermont (Oise), M. Baylet, membre du Comité Central.
- 23 juin. — Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais), M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.
- 23 juin. — Paris, Union des Patronages Laïques, M. Caillaud, membre du Comité Central.
- 26 juin. — Candé (Maine-et-Loire), M. Campolonghi, délégué permanent.
- 26 juin. — Paris (Mutualité), Meeting René Gérin, M. Basch, président de la Ligue.
- 27 juin. — Montjean (Maine-et-Loire), M. Campolonghi.
- 28 juin. — Le Tréport (Seine-Inférieure), M. André Bernard, représentant du Comité Central.
- 29 juin. — Avignon (Vaucluse), M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.
- 30 juin. — Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), M. Jans.
- 30 juin. — Orléans (Loiret), Mme Odette René-Bloch, membre du Comité Central.
- 1<sup>er</sup> juillet. — Paris, Meeting Wagram (Comité populaire d'aide à toutes les victimes du fascisme en Espagne), M. Jacques Kayser, membre du Comité Central.
- 6 juillet. — Bruxelles (Belgique), Comité Thaelmann, M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.
- 6 juillet. — Fontainebleau (Seine-et-Marne), M. Gombault, membre du Comité Central.
- 6 juillet. — Fumel (Lot-et-Garonne), Réunion publique, M. Jans, délégué permanent.
- 7 juillet. — Bruxelles (Belgique), Ligue belge, M. Emile Kahn.
- 7 juillet. — Fumel (Lot-et-Garonne), Meeting antifasciste, M. Jans.
- 7 juillet. — Veneux-les-Sablons (Seine-et-Marne), M. Gombault.

### Réunion interfédérale

30 juin. — Avignon (Vaucluse), Réunion interfédérale du Sud-Est (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Var, Vaucluse) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

### Conférences organisées avec le concours des Fédérations

- 31 mai. — Lourdes (Hautes-Pyrénées) : Mme Arbez, vice-présidente fédérale.
- 23 juin. — Anglès (Vendée) : M. Joint, président fédéral.
- 28 juin. — Lorient (Morbihan) : Meeting de protestation contre la répression : M. Le Guevel, président fédéral.
- 7 juillet. — Loue (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.

### Autres conférences

- 25 avril. — Paris-XIV<sup>e</sup> : M. Bonard, secrétaire de la Section.
- Mai. — Paris-XIX<sup>e</sup> (Amérique) : M. Marc Rucart, membre du Comité Central.
- 15 mai. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Rodrigues.
- 19 juin. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Schneider.
- 20 juin. — Metz (Moselle) : M. Louis Piérand.
- 30 juin. — Saint-Germain-Laval (Loire) : Mlle Simone Levallant, M. Paul Ronin.

### Congrès fédéral

26 mai. — Ardennes (Nouvion-sur-Meuse) : M. Marc Rucart.

### Campagnes de la Ligue

**Circulaire du ministre de la Guerre.** — Cozes (Charente-Inférieure), Meudon (Seine-et-Oise), Paris 19<sup>e</sup> (Amérique), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), Sauxillanges (Puy-de-Dôme), Vincennes (Seine), protestent contre la circulaire du ministre de la Guerre au sujet de l'exclusion des fonds de chômage des militaires qui ne consentent pas à souscrire un contrat de rengagement.

**Circulaire du ministre de la Guerre.** — Cholet (Maine-et-Loire), La Teste (Gironde) protestent contre la circulaire du ministre de la Guerre au sujet de l'exclusion des fonds de chômage des militaires qui ne consentent pas à souscrire un contrat de rengagements (mai 1935).

**Décrets-lois.** — Malain (Côte-d'Or) demande l'abrogation des décrets-lois (21 mai 1935).

— Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère) proteste contre le maintien des décrets-lois (29 mai 1935).

**Défense nationale des pays étrangers.** — Arvant (Haute-Loire), Meudon (Seine-et-Oise), Saignes (Cantal) réclament l'interdiction à l'industrie française d'exporter des matières premières destinées à la défense nationale des pays étrangers.

**Défense nationale des pays étrangers.** — Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), réclame l'interdiction à l'industrie française d'exporter des matières premières destinées à la défense nationale des pays étrangers (14 avril 1935).

**Dictature et fascisme.** — La Fédération de Seine-et-Marne émet le vœu que les parlementaires ligueurs soient invités à ne jamais abandonner les pleins pouvoirs à un seul homme ; salue l'élection symbolique du citoyen Paul Rivet, félicite l'élu et ses électeurs (26 mai 1935).

La Fédération de la Seine-Inférieure s'élève contre l'abandon des prérogatives constitutionnelles du Parlement au profit du Pouvoir exécutif (26 mai 1935).

— Balbigny (Loire) demande une lutte plus ardente et plus active contre toutes les ligues factieuses (25 mai 1935).

— Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) s'élève contre tout projet de pouvoir discrétionnaire déposant le Parlement de ses droits et prérogatives ; appelle tous les démocrates sans distinction de parti à s'unir pour la sauvegarde de la liberté, de la laïcité et de la paix (25 mai 1935).

— Malain (Côte-d'Or) s'oppose aux pleins pouvoirs qui constituent une mesure dictatoriale (21 mai 1935).

— Montrichard (Loir-et-Cher) constate la carence et la partialité du Gouvernement et des Chambres ; s'étonne que des ministres républicains ne protestent pas plus énergiquement contre les atteintes à la liberté individuelle, à la liberté de pensée, à la liberté d'opinion ; fait confiance au Comité Central pour appeler toutes les Fédérations et toutes les Sections à une action énergique pour la défense des idées démocratiques (20 mai 1935).

— Mostaganem (Oran) demande au Comité Central d'intervenir auprès du ministre intéressé contre les hitlériens menant une campagne en France (29 avril 1935).

— Paris-VII<sup>e</sup> s'élève contre la partialité du Gouvernement qui, tout en interdisant la manifestation pacifique des travailleurs le 1<sup>er</sup> mai, tolère les manifestations tumultueuses des ligues fascistes organisées souvent avec le concours des Pouvoirs publics ; invite le Comité Central à saisir le Gouvernement d'une énergique protestation et à en appeler à l'opinion publique (29 avril 1935).

— Paris-XIX<sup>e</sup> (Amérique) s'étonne que le rapport général de la Commission parlementaire du 6 février n'ait pas encore été mis en discussion à la Chambre des députés ; appelle l'attention du Comité Central sur le danger que fait courir à la République l'existence de ligues armées et lui demande de provoquer l'intervention à la tribune du Parlement de ses membres parlementaires sur cette situation incompatible avec le libre exercice des libertés publiques (mai 1935).

— Poses (Eure) s'élève contre les pleins pouvoirs ; proteste contre l'attitude des députés qui ont abdiqué les pouvoirs qu'ils détiennent ; demande la dissolution immédiate de la Chambre et de nouvelles élections avec la proportionnelle intégrale ; proteste contre la partialité du Gouvernement interdisant toutes les manifestations de gauche, alors qu'il tolère des rassemblements fascistes ; s'indigne des attentats fascistes dirigés contre des orateurs républicains et restés impunis.

— Saint-Amand-Montrond (Cher) s'élève contre l'attitude des ministres républicains ; blâme cette attitude qui les place nettement hors de la Ligue et demande au Comité Central de prendre officiellement position contre ces ministres (26 mai 1935).

— Saint-Denis (Seine) s'élève contre le projet de loi Marchandeau tendant à interdire les manifestations publiques (avril 1935).

— Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère) proclame son attachement aux principes démocratiques et s'élève contre la tendance actuelle du Gouvernement à poursuivre les militants antifascistes, alors qu'il tolère toutes les violences des ligues fascistes ; fait appel à toutes les forces de gauche pour lutter contre le fascisme (29 mai 1935).

— Sèvres (Seine-et-Oise) proteste contre les pleins pouvoirs et contre le projet de prolongation du mandat des députés ; demande la démission de M. Mallarmé (25 mai 1935).

— Vitry-le-François (Marne) approuve l'action du Comité Central et lui fait confiance pour mener la lutte contre le fascisme et contre l'intrusion du cléricisme dans la politique d'Etat (25 mai 1935).

— Vitry-sur-Seine (Seine) demande au Comité Central de protester énergiquement auprès du Gouvernement espagnol contre les massacres des Asturies (17 février 1935) ; approuve la réponse de la Ligue aux évêques, ainsi que la lettre ouverte au président du Conseil par Victor Basch.

**Droits des fonctionnaires.** — Les Fédérations du Maine-et-Loire et de la Sarthe et la Section de Meulan-les-Mureaux (Seine-et-Oise) protestent contre la restriction des droits des fonctionnaires.

— La Fédération de la Seine-Inférieure demande au Comité Central d'intervenir près du Gouvernement pour le retrait des sanctions prises contre les instituteurs Hôbey et Laval, pour délit d'opinion en dehors de leurs fonctions publiques (26 mai 1935).

**Défense passive.** — Chatou-le-Vésinet (Seine-et-Oise), Olivet (Loiret), La Pacaudière (Loire), Prédéranges (Cher), Sauxillanges (Puy-de-Dôme), approuvent la résolution du Comité Central sur la défense passive.

**Droits des fonctionnaires.** — Protestent contre les restrictions des droits des fonctionnaires : La Couarde-sur-Mer (Charente-Inférieure), Etaples (Pas-de-Calais), La Guerche (Cher), Pougeux-les-Eaux (Nièvre), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), Verzy (Marne), Virieu-le-Grand (Ain).

**Ecole laïque.** — La Fédération de Maine-et-Loire demande le rétablissement et la réouverture des écoles laïques du département, fermées par raison d'économie (28 avril 1935).

— La Fédération du Maroc émet le vœu que la Direction générale de l'Enseignement apporte une aide morale et pécuniaire aux Sections des Éclaireurs de France, en inscrivait dès maintenant au budget de l'Instruction publique un crédit global destiné à faciliter la création de Sections dans les différentes villes du Maroc et à aider au développement des Sections existant déjà, afin que l'école laïque ait à sa disposition des moyens de défense solides (13 avril 1935).

— Balbigny (Loire) suggère que l'âge de la scolarité soit élevé à 16 ans (25 mai 1935).

— Meulan-Les Mureaux (Seine-et-Oise) confirme sa solidarité avec les membres de l'Enseignement injustement brimés ; décide d'imposer à tous les élus le respect de l'école laïque ; donne mandat au Comité Central pour qu'il exige des parlementaires ligueurs une action loyale en faveur de la défense de la laïcité ; demande que les noms des parlementaires ligueurs, complices des mesures gouvernementales antilaïques, soient publiés dans les Cahiers ; réclame de la Ligue une propagande active contre les adversaires de la laïcité (4 juin 1935).

— Vannes (Morbihan) affirme l'impérieuse nécessité de donner à chaque enfant, futur citoyen ou citoyenne d'un Etat libre, un enseignement sérieux, solide et contrôlé des principes de la vie civique des citoyens d'une république démocratique (juin 1935).

— Vitry-sur-Seine (Seine) s'associe à toutes les Sections pour la défense de l'école laïque et demande l'application de la loi rendant obligatoire l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les écoles et les mairies.

**Etrangers en France.** — Fontainebleau (Seine-et-Marne) demande que soient organisés des tribunaux réguliers qui, seuls, seraient qualifiés pour prendre les arrêtés d'expulsion d'étrangers ; émet le vœu que le Comité Central intervienne auprès du ministre de l'Intérieur pour que ne soit pas refusée systématiquement la carte de travail nécessaire aux enfants d'étrangers qui atteignent l'âge de 15 ans (23 mai 1935).

— Paris-XIV<sup>e</sup> s'élève contre les perturbateurs de droite qui terrorisent les étrangers qui viennent en France apprendre notre langue (25 avril 1935).

**Événements du 6 février.** — Vitry-sur-Seine (Seine) demande que soit répandue la vérité sur les événements du 6 février par la discussion immédiate à la tribune de la Chambre des conclusions de la Commission Bonnevey (17 février 1935).

**Gaucher (Affaire).** — Le Bugue (Dordogne), Capian (Gironde) demandent au président du Conseil et au ministre de la Justice de maintenir le condamné Gaucher en France jusqu'après le vote par le Sénat des modifications à la procédure de révision (16-23 juin 1935).

**Gérin (Affaire).** — Les Fédérations de Seine-et-Marne et de Seine-Inférieure et les Sections de Courbevoie (Seine), Dijon (Côte-d'Or), Grasse (Alpes-Maritimes), Pont-de-Dore (Puy-de-Dôme), Putéaux (Seine) protestent contre l'incarcération de René Gérin et demandent que le régime politique lui soit appliqué (mai-juin 1935).

**Langlois (Affaire).** — Le Bugue (Dordogne), Paris-XVII<sup>e</sup>, Saint-Denis (Seine), Vitry-sur-Seine (Seine) demandent au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement en faveur de M. Langlois ; demandent que l'indemnité à laquelle il a droit lui soit payée au plus tôt et qu'il soit procédé à l'installation de son appareil (avril-mai-juin 1935).

— Issy-Valves (Seine) demande au Comité Central d'entendre M. Langlois en vue d'aboutir à une solution d'équité en sa faveur (3 juin 1935).

**Lévy (Affaire).** — Fontainebleau (Seine-et-Marne), Nevers (Nièvre), Poses (Eure), Sèvres (Seine-et-Oise), Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), Vitry-le-François (Marne) protestent contre la condamnation de Louis Lévy prononcée par le

tribunal de Lille. Fontainebleau s'élève également contre les poursuites intentées à Fred Zeller (mai-juin 1935).

**Libertés démocratiques.** — Capian (Gironde), Saint-Amard-Montroil (Cher) approuvent la lettre ouverte adressée au président du Conseil par Victor Basch, président de la Ligue (26 mai 1935).

**Ligues factieuses.** — Les Fédérations et les Sections suivantes demandent le désarmement des ligues fascistes par l'adoption immédiate et l'application rigoureuse des projets en instance devant le Parlement :

— Les Fédérations de Maine-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure ; les Sections de Aix-les-Bains (Savoie), Le Bugue (Dordogne), Capian (Gironde), Malain (Côte-d'Or), Montrichard (Loir-et-Cher), Poses (Eure), Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), Sèvres (Seine-et-Oise), Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), Vitry-le-François (Marne), Vitry-sur-Seine (Seine) (avril, mai, juin 1935).

— La Fédération de l'Aube, Arçay (Vienne), Arvant (H.-L.), Charités-Loire (Nièvre), Châteaumeillant (Cher), La Couarde-sur-Mer (Ch.-Inf.), Coulanges-sur-Yonne (Yonne), Etaples (P.-de-C.), Léon (Landes), Montigny-les-Metz (Moselle), Saïgues (Cantal), Serqueux, Forges-les-Eaux (Seine-Inf.), Verzy (Marne), Virieu-le-Grand (Ain).

**Loi Pernot.** — Vitry-sur-Seine (Seine) proteste contre le projet de loi Pernot concernant la répression des provocations indirectes à la désobéissance (14 mars 1935).

**Loi Pernot.** — Chatou-le-Vésinet (Seine-et-Oise), Olivet (Loiret), La Pacaudière (Loire), Prédéranges (Cher), Sauxillanges (Puy-de-Dôme) protestent contre le projet de loi Pernot concernant la répression des provocations indirectes à la désobéissance.

**Mandats, vote.** — La Fédération de Seine-et-Marne demande que la majorité aux élections ne soit plus calculée sur le nombre des suffrages exprimés, mais sur celui des votants, les bulletins blancs entrant en ligne de compte. — La Fédération de la Seine-Inférieure s'élève contre toute prolongation de la durée du mandat législatif (26 mai 1935).

**Objection de conscience.** — La Fédération de Maine-et-Loire demande que le bureau de la Ligue intervienne énergiquement en faveur de Gérard Leretour, condamné à plusieurs années de prison pour mutilation de la statue de Déroulède (28 avril 1935).

**Paix.** — Aix-les-Bains (Savoie) proteste contre la politique de défiance internationale et demande aux Chambres d'établir les moyens les plus efficaces de garantir la sécurité nationale (20 mai 1935).

— Cholet (Maine-et-Loire) demande que la Ligue invite tous les groupements attachés à la paix à s'unir immédiatement (25 mai 1935).

— Montrichard (Loir-et-Cher) demande au Comité Central de continuer sa propagande en faveur de la paix (20 mai 1935).

— Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) s'élève contre la campagne qui tend à faire considérer une guerre comme imminente ; demande que la Ligue rassure les esprits par des conférences et qu'elle apporte son soutien à la S.D.N., seule capable d'assurer la paix de l'Europe (5 avril 1935). — Sèvres (Seine-et-Oise) s'élève contre la politique des alliances, qui tend à renouveler l'encercllement de l'Allemagne ; proclame que la paix exige un effort de rapprochement avec tous les peuples, un plan de désarmement général simultané et contrôlé et la convocation d'une conférence internationale de révision des traités dans un esprit d'égalité pour tous les peuples (25 mai 1935).

### Activité des Fédérations

**Alpes-Maritimes.** — La Fédération adresse au professeur Rivet et à tous ceux qui ont contribué à assurer son élection ses félicitations pour la victoire remportée le 12 mai dernier sur les forces fascistes (31 mai 1935).

**Creuse.** — La Fédération s'élève à nouveau contre la pratique des longues séances de nuit à la Chambre des députés et au Sénat ; demande l'interdiction des séances continuées la nuit au delà d'une heure raisonnablement déterminée (26 mai 1935).

**Creuse.** — La Fédération exprime le désir que, du Congrès d'Hyères, se dégage un programme de réformes économiques, politiques et sociales accompagné d'un plan d'action à réaliser par la Ligue, opérant à cet effet un rassemblement de toutes les forces de gauche dans une convocation d'Etats généraux (26 mai 1935).

**Maroc.** — La Fédération proteste contre les cumuls de traitements importants et demande au Gouvernement de supprimer à tous les hauts fonctionnaires civils et militaires mis à la retraite la possibilité de profiter de leur ancienne situation pour apporter leur collaboration fortement rétri-

buée à des organismes privés, dont les intérêts peuvent s'opposer à ceux de l'Etat; demande que les indigènes algériens sujets français soient assimilés entièrement aux citoyens français et que toutes les règles appliquées aux uns soient également appliquées aux autres; demande au Comité Central de poursuivre la réalisation de cette mesure; demande qu'une aide soit apportée aux petits commerçants du bled dans le cadre du commerce marocain et que le dahir du 25 février 1925, modifié par le dahir du 20 janvier 1930, concernant la taxe forfaitaire des droits de marché, soit rapporté (13 avril 1935).

**Maroc.** — La Fédération proteste contre la facilité avec laquelle le ministère des Affaires étrangères procède au détachement de consuls; signale le détachement sans utilité de deux consuls et demande que cette mesure soit rapportée (13 avril 1935).

**Seine-et-Marne.** — La Fédération demande la modification du code civil, de façon à donner à la femme des droits équivalents à ceux de l'homme; elle souhaite, d'autre part, que la femme soit appelée à exercer les droits électoraux et demande que l'éducation civique figure au programme des écoles de filles (26 mai 1935).

**Seine-et-Marne.** — La Fédération demande que la Ligue réclame la nomination d'experts comptables chargés d'examiner les comptes de la B. N. C.; elle demande également que la France remette à la S. D. N. le mandat qu'elle exerce sur la Syrie (26 mai 1935).

**Seine-et-Marne.** — La Fédération demande au Comité Central d'étendre aux établissements privés son intervention relative aux bagnes d'enfants; réclame un contrôle sévère et insiste pour que l'autorisation de recevoir des mineurs soit retirée aux établissements qui feraient l'objet de rapports défavorables; signale que le contact des enfants abandonnés et de ceux qui ont été placés sous le régime de la liberté surveillée doit être rigoureusement interdit (26 mai 1935).

**Seine-Inférieure.** — La Fédération émet le vœu que les primes accordées à la dénaturation des blés soient versées aux bureaux de bienfaisance communaux délivrant des bons de pain, de façon à faire profiter les classes ouvrières et paysannes d'une abondance les affiantant injustement.

### Activité des Sections

**Balnigny (Loire)** suggère que la semaine de travail soit amenée à 40 heures, sans diminution de salaire (25 mai 1935).

**Bar-le-Duc (Meuse)** demande que le Gouvernement et le Parlement mettent fin aux privilèges des fonctionnaires anciens combattants par l'abrogation de la loi Dessen votée le 9 décembre 1927 (24 février 1935).

**Bois-Colombes (Seine)** émet le vœu que le Comité Central appuie le projet de loi sur le statut des étrangers déposé à la Chambre par le député Marius Moutet; considère que le droit d'asile est un point essentiel des libertés politiques acquises en France; s'élève contre le projet de loi qui prévoit des peines de prison et la rélegation pour les étrangers qui violeraient un décret d'expulsion (16 mai 1935).

**Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)** regrette que, lors des élections municipales, certains ligueurs n'ont pas craint de s'allier aux éléments de régression sociale (18 mai 1935).

**Cluny (Saône-et-Loire)** demande qu'en raison des fraudes fiscales, une liste soit affichée dans chaque mairie indiquant, par ordre d'importance, les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu, cela sans indication du revenu (15 octobre 1934).

**Cluny (Saône-et-Loire)** approuve les décisions prises par le Comité Central: 1° contre le rengagement obligatoire; 2° contre l'interdiction du 1<sup>er</sup> mai; 3° après les événements de Grèce, etc.

**Colombes (Seine)** attire l'attention des parlementaires ligueurs sur la nécessité absolue de voter contre les décrets-lois de juillet 1934 et contre le projet de loi Marchandeau; demande l'expulsion de la Ligue des élus qui pourraient se croire dégagés d'une telle obligation (30 avril 1935).

**Fleury-les-Aubrais (Loiret)** émet le vœu que la réduction des armements soit obtenue en contingentant les fabrications privées d'armes et de matériel de guerre par des mesures nationales ou internationales qui restreindraient automatiquement le volume des capitaux investis dans les industries de guerre; que le Parlement français fasse sien le projet de loi déposé par la Commission d'enquête américaine en conclusion de ses recherches sur l'activité des marchands de canons (22 mai 1935).

**Haiphong (Tonkin)** approuve les résolutions du Congrès d'Amiens sur les puissances d'argent et en particulier la mise à la disposition de la collectivité des grands monopoles de fait; s'élève contre les banques maîtresses de la fortune nationale qui sont devenues un Etat dans l'Etat et

qui exploitent la crise mondiale; demande que soient examinées en Comité, puis en Congrès, les mesures d'assainissement; propose la création d'un statut délimitant les opérations permises des établissements de crédit, la suppression des filiales bancaires qui ne s'appliquent pas à la profession proprement dite, la fondation d'un Institut de dépôts et d'épargne d'un cadre tel que cette dernière puisse prospérer en toute sécurité (13 juin 1935).

**Meknès (Maroc)** blâme le Comité Central pour son inaction en ce qui concerne les questions marocaines (15 mai 1935).

**Nevers (Nièvre)** demande la nationalisation de la fabrication des masques contre les gaz (25 mai 1935).

**Oraison (Basses-Alpes)** demande que la législation en France rende, dans certains cas, la vasectomie obligatoire; émet le vœu que le Comité Central intervienne en faveur des inculpés de Bordeaux, maintenus en prison arbitrairement, aucun article du code n'interdisant la stérilisation volontaire (4 juin 1935).

**Paris-XIX<sup>e</sup> (Amérique)** demande que la totalité des dépenses militaires soit réunie en une masse qui serait financée ainsi qu'il suit: 1) une souscription nationale, publique et volontaire, serait ouverte afin d'offrir à tous ceux qui nous poussent à la guerre la possibilité d'apporter leur offrande; les listes de cette souscription seraient publiées; 2) en cas d'insuffisance dans le rendement de cette souscription, un impôt spécial serait institué qui frapperait tous les contribuables au prorata de leurs ressources; la Section demande une limitation contrôlée des bénéfices réalisés en temps de paix sur les fabrications d'armements et sur toutes les fournitures se rapportant à la préparation de la guerre (10 avril 1935).

**Paris-XIX<sup>e</sup> (Combat-Villette-Pont-de-Flandre)** proteste contre toute mesure de déflation massive ou de conversion de rentes; met en garde contre les dangers de l'inflation; s'insurge contre une dévaluation éventuelle du franc par rapport à la valeur de l'or, décadée hâtivement sous la pression de menaces et sans application stricte de sévères mesures économiques et financières en contre-partie; réclame une modification profonde de notre système économique et une conférence monétaire internationale aboutissant à des accords scrupuleusement exécutés par tous, seuls susceptibles de faire sortir les nations du chaos actuel; souhaite que notre pays possède bientôt un gouvernement vraiment démocratique, seul capable de prendre toutes mesures qui s'imposent (21 mai 1935).

**Saint-Amand-Montrond (Cher)** émet le vœu que soit étudiée l'organisation d'un journal mensuel, réservé à la vie officielle de la Ligue, qui serait, moyennant une légère augmentation de la cotisation annuelle, distribué gratuitement à tous les ligueurs (26 mai 1935).

**Strasbourg (Bas-Rhin)** stigmatise ceux qui s'opposent à toute dévaluation et jouent, en secret, contre le franc; exige du Gouvernement qu'il ait l'énergie d'assurer un contrôle sévère des changes et d'exercer une répression sans pitié des manœuvres criminelles des agioteurs (28 mai 1935).

**Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise)** proteste contre la détermination arbitraire du professeur Martin; demande au Comité Central d'examiner si l'Etat n'est pas possible de limiter les pouvoirs des juges d'instruction (31 mai 1935).

**Ychoux (Landes)** renouvelle sa confiance au Comité Central et fait appel aux nobles sentiments de ses membres pour réaliser l'unité d'action contre la guerre, le fascisme et l'illégalité (19 mai 1935).

## LES MENÉES DES LIGUES FACTIEUSES

Nous avons réuni déjà une importante documentation sur l'activité des « Croix de Feu » et autres groupements militarisés et armés.

Pour compléter notre dossier, nous demandons à toutes nos Sections et Fédérations de vouloir bien nous adresser tous les renseignements précis dont elles disposent sur l'action et les manifestations des ligues factieuses dans leur région.

En dehors des faits dont nos collègues auront eu connaissance directe, les relations et comptes rendus des journaux locaux pourront apporter une utile contribution à notre enquête.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Des abonnés aux *Cahiers* s'étonnent de ne plus trouver ici le compte rendu d'ouvrages publiés par certaines grandes maisons d'édition de Paris. Ces maisons, d'ailleurs peu nombreuses, ayant cessé de nous faire le service régulier de leurs publications, rien de ce qui sortira de leurs presses ne sera plus mentionné désormais.

C. BOUGLÉ : *Bilan de la sociologie française contemporaine* (Alcan, 1935, 10 francs). — Depuis vingt ans, les disciples de Durkheim n'ont cessé d'appliquer les méthodes scientifiques à l'étude des faits sociaux. C'est une revue des thèses soutenues, des explications fournies, des découvertes acquises par la sociologie française que C. Bouglé nous apporte dans ce petit livre. Le contenu d'un tel ouvrage est extraordinairement riche, mais tout est si bien ordonné, si bien mis en lumière dans les moindres détails qu'on en assimile sans peine toute la substance. On admirera non seulement le magnifique effort de la pensée sociologique et les apports qu'elle a fait à l'esthétique, à l'ethnologie, à la morale, mais aussi la maîtrise avec laquelle l'auteur a su dresser l'inventaire de tant de richesses. R. P.

Henri BERGSON : *La pensée et le mouvant* (Alcan, 1935, 25 fr.). — On trouvera, dans ce livre, une série d'articles écrits au début du siècle et dispersés alors dans les revues. Le plus important d'entre eux est cette célèbre *Introduction à la métaphysique*, où sont formulées toutes les thèses et les hypothèses du pragmatisme contemporain. Mais ce nouveau livre du grand philosophe français s'ouvre par une large introduction de plus de cent pages où il expose la formation et le cheminement de sa pensée, où il se défend contre certains reproches dont il semble avoir été fort affecté, comme celui d'être un ennemi de la raison. Malgré tout ce qu'il y a d'ému dans cette confession intellectuelle, et malgré la séduction et la beauté du style de M. Bergson, la lecture des pages qui suivent cette introduction ne permet pas de la considérer comme un rationaliste et fait comprendre comment les disciples de M. Bergson ont pu bâtir, tout en se réclamant de lui, des doctrines infiniment moins nuancées que la sienne, à la fois moins intellectualistes et moins intelligentes. — R. P.

Hyacinthe DUBREUIL : *L'école Roosevelt et l'avenir du Travail* (Grasset, 15 francs). — Voici un nouveau livre de l'auteur des *Standards*, écrit de la même plume, avec la même acuité d'observation et la même fermeté de jugement. Le problème de l'organisation du travail en forme toute la substance. Ce n'est pas hors de l'atelier, pense l'auteur, que l'ouvrier doit chercher à améliorer sa condition, mais dans le travail même : ni l'état corporatif, ni la conquête du pouvoir, ni les libertés syndicales, ni l'organisation des loisirs ne peuvent beaucoup transformer le salariat. Mais se constituer en équipes coopératives, en associations de main-d'œuvre qui fourniraient le travail aux employeurs, mais resteraient maîtresses de l'organiser, de le distribuer, d'en répartir le prix entre leurs membres, voilà la vraie transformation de l'atelier. C'est pour cette démocratie industrielle que l'auteur, chez qui revit la flamme et l'esprit proudhoniens, ne cesse de combattre. Son livre, alerte, informé, persuasif est à méditer. — R. P.

Dr Robert TEUTSCH : *Le Féminisme* (Sté Fse d'éd. littéraires Malfère, 1934, 15 fr.). — On ne qualifierait pas suffisamment ce livre en disant qu'il est anti-féministe ; il est misogyne au suprême degré, avec autant et mauvais goût. L'auteur y a rassemblé un péle-mêle de citations d'inégale valeur et quand il parle en son nom, c'est pour trancher de tout sur un ton péremptoire. Il y a bien peu de chose à tirer de ce fatras, qui se termine par une longue éplaque des maisons de tolérance ! — R. P.

A.-C. CLABAC : *La Réforme administrative* (Figuière, 8 fr.). — On parle à tort et à travers de cette réforme, et, le plus souvent ce n'est que prétexte à démagogie anti-fonctionnariste. L'auteur défend les fonctionnaires contre les attaques dont ils sont l'objet, souligne la nécessité des réformes et montre qu'elles ne peuvent se faire que dans le calme de l'opinion publique et par le concours des hommes réellement compétents. — R. P.

J.-H. PILLONNET : *Les Tragiques de l'après-guerre* (Messein, 1935, 9 fr.). — L'auteur est un économiste, mais c'est en vers qu'il s'exprime ; prosodie classique, poète quelque peu prosaïque, mais dans laquelle on trouve du souffle, de l'abondance et de la sincérité. M. Pillionnet s'émeut de toutes les misères, de toutes les injustices so-

ciales et il dénonce l'absurdité du marasme économique coexistant avec la puissance de production la plus forte que l'humanité ait jamais possédée. — R. P.

Dr P. CHAVIGNY : *Organisation du travail intellectuel* (Delagrave, 1933). — Nouvelle édition de ce très utile petit manuel, dans lequel sont indiquées les meilleures méthodes de classement des fiches et dossiers, de bibliographie, de documentation, et où les vertus intellectuelles et morales de l'ordre sont mises en évidence. — R. P.

P. VAILLANT-COUTURIER : *Le malheur d'être jeune* (Editions Nouvelles, 1935, 5 fr.). — Le chômage des jeunes gens est un des aspects les plus cruels de la crise actuelle. Mais qu'à la faveur de la crise on abaisse les salaires et qu'on exploite ceux qui restent au travail, voilà qui est réellement monstrueux. Le livre de P. Vaillant-Couturier est fait de lettres de jeunes gens, ouvriers pour la plupart, et qui lui exposent leur situation, leurs sentiments. On y sent monter la révolte et protester la misère, et l'auteur a beau jeu pour y puiser des arguments en faveur du communisme et de la révolution sociale. — R. P.

Jean ROCHER : *Frankenstein* (Les éditions nouvelles, 5 fr.). — Sous une forme plaisante et avec une verve infatigable, Jean Rocher, traite du problème fondamental de la vie économique, à savoir de l'adaptation des rapports sociaux au progrès technique. Celui-ci n'a de sens que s'il diminue la peine des hommes en accroissant leurs possibilités de consommer. De nos jours, le progrès s'est accompli à une cadence précipitée et le monde paraît incapable de s'y adapter. S'il y réussit, c'est l'âge d'or, s'il y échoue, c'est « la fin du monde ». L'auteur préfère qu'on aille vers l'âge d'or et il a raison, mais son livre, inspiré des thèses de Jacques Duboin, ne nous indique pas plus que les ouvrages de ce dernier auteur, comment s'y prendre pour y réussir. Il nous force à réfléchir, ce qui est déjà beaucoup et nous montre nettement les vices de l'actuel régime économique et social, où les Droits de l'homme sont encore si gravement méconnus. — R. P.

Edouard HERROT : *Orient* (Hachette, 1934). — La « Question d'Orient » qui occupa tout le XIX<sup>e</sup> siècle, continuera longtemps encore de retenir notre attention ; elle se modifie et se complique sans cesse et il est bien difficile aux profanes de s'en former une idée conforme à ses aspects successifs. Aussi faut-il accueillir avec reconnaissance un livre comme celui-ci, qui est à la fois d'un homme d'Etat, d'un historien et d'un lettré. L'auteur a consacré la moitié de son ouvrage aux pays balkaniques, l'autre moitié à l'U. R. S. S. ; il ne se borne pas à relater ce qu'il a vu, au cours d'un voyage dont on sent qu'il l'avait minutieusement préparé, il nous donne aussi le résultat de ses lectures, le fruit de sa vaste information et surtout il expose avec pertinence l'évolution et les raisons des réalités politiques, économiques, sociales dont il donne le tableau. On s'instruit agréablement en le lisant et on en conserve matière à réflexion, après l'avoir lu. — R. P.

Emmanuel BERT : *Discours aux Français* (Gallimard, N. R. F., 1935). — Les Français sont tristes, pessimistes, rascoquillés. L'auteur les exhorte à plus de joie et d'audace, conformément à leurs traditions, qu'ils méconnaissent. Il dit, rudement et sobrement, leurs vérités, aux jeunes comme aux vieux, aux gens de droite comme à ceux de gauche. Si, à son tour, on le voit quelque peu noircir le tableau de notre vie nationale actuelle, il faut lui rendre cette justice qu'il reste le défenseur ardent de la liberté et de la démocratie. Livre lionique. — R. P.

*Tableaux de l'économie française* (Sirey, 1935 ; 150 fr.). — Ces tableaux sont publiés par l'Institut scientifique de recherches économiques, que dirige M. Charles Rist. L'album graphique qu'il publie est l'œuvre de plusieurs économistes spécialisés. Sa présentation typographique est, de tous points, remarquable : les diagrammes, composés avec une ingéniosité captivante, exposent le mouvement financier, commercial, social, etc., de notre pays, de 1910 à 1934, et fournissent d'abondantes comparaisons avec les pays étrangers. Chaque tableau est accompagné d'une notice qui en donne les sources, indique selon quelle méthode il a été élaboré et en fournit un sobre mais instructif commentaire explicatif. Ce travail constitue un véritable monument de science économique et statistique ; il fait le plus grand honneur à ses auteurs et à M. Rist, qui en a inspiré, dirigé et contrôlé la délicate élaboration. — R. P.

Albert LA BEAUCHE : *La science du mystère* (Figuière, 1934, 6 fr.). — Dissertations érudites, mais puériles, sur Dieu, l'Âme, les phénomènes d'occultisme, la constitution de l'univers, etc. Il suffit de considérer le diagramme de la page 119, qui résume la cosmologie exposée par l'auteur, pour prendre la mesure exacte de la valeur d'un ouvrage dont le seul mérite est, sans doute, d'avoir satisfait le besoin d'épanchement intellectuel de son auteur. — R. P.

François PERROUX. — *Mythes hitlériens* (Lyon, Bosc et Riou, 1935). — La puissance du mouvement nazi vient de ce qu'il a su proposer à l'imagination et à la sensibilité allemande des mythes exaltants. M. Perroux, qui connaît à fond le Reich et qui l'observe sans parti-pris, analyse les supports et les stimulants mentaux de la politique hitlérienne : culte de la race, culte de la force, ivresse de la puissance. Pour nous défendre contre les dangers politiques du voisinage allemand, les concessions seraient inutiles et dangereuses, l'emploi de la force serait très risqué. Il faut, cependant, donner la certitude que nous sommes résolus à ne nous laisser entamer sur aucun terrain ; mais surtout, il est indispensable que nous offrions au monde un idéal capable de mettre en balance celui des nazis, et qui soit différent du leur. M. Perroux ne le définit pas dans ses détails, mais il apparaît bien qu'il considère la France comme le champion-né de la démocratie, de la liberté et de la justice et qu'il pense que ce sont là des notions encore très capables de rallier l'esprit et le cœur des peuples. — R. P.

Philippe SAGNAC et Jean ROBIQUET : *La Révolution de 1789, tome II* (Les Ed. Nationales, 10, rue Mayet). — Nous avons signalé en son temps la publication du premier volume de ce magnifique ouvrage : le second et dernier nous conduit jusqu'en 1796. Un volume sur Bonaparte lui succèdera. On se rappelle que, pour présenter l'histoire de la Révolution, MM. Sagnac et Robiquet ont fait principalement appel à l'image : on trouve, ici, à profusion, les documents, images de l'époque elle-même : portraits, tableaux représentant des scènes mémorables, photographies parfaites de documents, lettres, affiches, objets et vestiges des années étudiées. Rien n'est plus vivant, ni plus saisissant que cette évocation visuelle, à chaque page, d'une époque aussi prodigieuse. Le texte est emprunté, avec impartialité, aux historiens de la Révolution, de Thiers à Madelin, en passant par les plus grands, comme Michelet, Quinet, et par les plus érudits, comme Aulard et Mathiez. L'ouvrage, de grand format, est édité avec le plus grand soin et constitue un incomparable recueil documentaire de l'iconographie révolutionnaire. — R. P.

H. DELACROIX : *Les grandes formes de la vie mentale* (Alcan, 1934, 10 fr.). — En 200 pages, ce livre résume l'essentiel des analyses et des explications de la psychologie actuelle. En étudiant les diverses manifestations de la vie mentale, l'auteur fait apparaître l'unité de l'esprit derrière les formes multiples et mouvantes sous lesquelles le saisissent l'observation extérieure aussi bien que l'introspection. — R. P.

Stefan ZWEIG : *La guérison par l'esprit* (Stock, 1934). — Peut-on conserver ou rétablir sa santé par de purs moyens psychiques, sans remèdes matériels, ni interventions physiques ? La vogue ininterrompue des médiums, magnétiseurs et autres guérisseurs, si elle ne le démontre pas, prouve tout au moins que c'est là un espoir tenace au cœur de l'homme. Parmi les auteurs de méthodes de guérison psychique, S. Zweig a choisi, pour nous conter leur biographie et nous exposer leurs doctrines, Mesmer, qui guérissait par la suggestion, Mary Baker Eddy, fondatrice de la Christian Science, qui sauvait par la foi et par la négation extatique de la douleur, Freud, qui prétend délivrer les malades par la connaissance de leur âme. Le talent si séduisant de l'auteur rend ce livre extrêmement attachant ; la partie la mieux réussie m'en a semblé celle qu'il consacre à Mary Baker. — R. P.

Jean LESQUIRE : *Le nouveau régime corporatif italien. — Le bolchevisme de Staline* (2 vol., Domat-Monchrestien, 1934). — L'auteur publie le texte de la loi de février 1934 sur les corporations italiennes, ainsi que les documents qui la complètent, et, dans un bref commentaire, met en évidence les défauts du système. Son livre contient aussi une solide étude sur les cartels et les trusts. Dans l'ouvrage consacré à l'U. R. S. S., il décrit l'autre de Staline : collectivisation de l'agriculture et création de puissants capitaux industriels ; si cette dernière tentative paraît avoir réussi, on n'en saurait dire autant de l'expérience agricole. Le stalinisme économique est en pleine rénovation et M. Lesquire y signale la réintroduction d'un certain individualisme.

J.-L. ALSOGARAY : *La prostitution en Argentine* (Denoël et Steele, 15 fr.). — M. Julio L. Alsogaray, ancien chef du Bureau des Recherches à Buenos-Aires, est tout à fait qualifié pour nous étaler les plaies de la prostitution en Argentine. Il relate avec beaucoup de précision comment les femmes sont traitées, comment les souteneurs sont syndiqués, comment ils corrompent la presse, l'administration, la police et ainsi échappent à toute sanction.

La Société des Nations ferait bien de jeter un coup d'œil en Argentine et aussi chez nous où le mal, pour atténué qu'il soit, est loin d'être guéri. — X.

## LIVRES REÇUS

- Alcan, 108, boul. St-Germain :
- Antonin DE MUN : *Dictature ou Parlement ?* 12 fr.
- Mihail MAÏOLESCO : *Le siècle de corporatisme*, 40 fr.
- Henri DELACROIX : *L'enfant et le langage*, 12 fr.
- Bureau d'Édition, 134, faub. St-Denis, 10<sup>e</sup> :
- INGOULOV et BOROSS : *A.B.C. du Marxisme. L'édification du socialisme*, 1 fr. 50.
- Eugène VARGA : *La crise économique, sociale, politique*, 12 fr.
- Les conquêtes coloniales. Algérie et Maroc*, 1 fr.
- Bureau International de la Paix, 8, rue Charles-Bonnet, à Genève :
- XXX<sup>e</sup> Congrès Universel de la Paix tenu à Locarno du 1<sup>er</sup> au 6 sept. 1934. Documents officiels.
- Bureau International du Travail, 205, boul. St-Germain :
- Série législative, Tome XII, Partie 1, II, III.
- La reconstruction économique et sociale aux Etats-Unis*, 8 fr. suisses.
- Rapport IV, 1<sup>re</sup> discussion : *Le recrutement de la main-d'œuvre dans les colonies et dans les autres territoires à conditions de travail analogues*.
- Costes, 8, rue Monsieur-le-Prince :
- Documents diplomatiques français (1871-1914) 3<sup>e</sup> série (1911-1914), Tome VII.
- Delagrave, 15, rue Soufflot :
- Etienne LE GAL : *Vous pouvez dire... mais dites mieux*, 8 fr.
- Denoël et Steele, 19, rue Amélie :
- ARAGON : *Les cloches de Bale*, 18 fr.
- Regis de VIBRAYE : *1935, Paix avec l'Allemagne*, 15 fr.
- Éditions de la Bretagne Fédérale, 15, rue François-Elleuicou, à Rennes :
- Goulven MAZEAS : *Social fédéralisme*, 7 fr. 50.
- Éditions de la Caravelle, 6, rue Bezout, (14<sup>e</sup>) :
- Pierre TOUTON : *Pendant l'escale*, 12 fr.
- Éditions Liberté, 6 bis, rue de l'Abbaye (6<sup>e</sup>) :
- Jacques RENNES : *Exposé du marxisme*, 12 fr.
- Éditions de la Ligue Internationale des Combattants de la Paix, 30, rue Joubert (9<sup>e</sup>) :
- Jean SOUVENANCE : *Un matriculé ? Non ! un homme*, 10 fr.
- Éditions Nouvelles, 16, rue de la Sorbonne :
- Jacques DUBON : *Ce qu'on appelle la crise* 15 fr.
- Jean NOCHER : *Frankenstein. L'âge d'or ou la fin du monde*, 5 fr.
- Joseph DUPOIS : *L'économie soviétique matresse de ses destins*, 2 fr. 50.
- Éditions Sociales Internationales, 24, rue Racine :
- Théodore BALCK : *Races, mythe et vérité*.
- Karl MARX et Friedrich ENGELS : *Études philosophiques*, 12 fr.
- Édition de Terre Libre, 10, rue Emile-Jamais, à Nîmes (Gard) :
- Edouard ROTHEN : *Panem et circenses*.
- Figuière, 166, boul. Montparnasse :
- Raoul CHELARD : *Le danger hongrois*, 12 fr.
- Paul BALDASSERA : *Lesbos ou Cythère ?*
- Anne TANCHARD-MARÉ : *Les brouillards de l'âme*, 6 fr.
- Edmond GARNIER : *Autour du monde : Tome II, Terre Australe, De Rosario au Chili*.
- Emile LESUEUR : *Mon pays d'Artois*.
- Albert LA BEAUGIE : *La science du mystère*, 6 fr.
- Thomas MUREGAY : *La fin du monde*.
- Maurice DE LABORDE : *Essai sur une génération*, 15 fr.
- Louis FERRIER : *Le pont du gouffre*, 12 fr.
- Commandant LEVROG : *Ce pauvre Monsieur l'intendant*, 6 fr.
- Seu RING-HAI : *Miroir, cause de malheur*, 15 fr.
- G. BECKER : *Le Japon va-t-il faire la guerre ?* 8 fr.
- Louis LACHAT : *La franc-maçonnerie opérative*.
- Jacques de MAUPÉOU : *Contes d'un autre monde*, 10 fr.
- Georgette HUGUET : *Cœur ardent*, 6 fr.
- Maxime LEEFEBVRE-DESPEAUX : *Réflexions sceptiques sur l'amour*, 6 fr.
- André SUARNET : *Le rosier des chiens*.

Le gérant : Henri BEAUVOIS



Imprimerie Centrale de la Bourse  
117, rue Réaumur, Paris

A consulter avant vos achats

## COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs  
des conditions spéciales :

### BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)  
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

### MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Darnémont, Paris-18<sup>e</sup>.  
Literie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans,  
rien d'avance. Remise 10 %.

### OPTIQUE

— S. Flammenbaum, opticien, 49, rue des Poissonniers,  
Paris (18<sup>e</sup>). Lunettes Flamoclic, les meilleures, les moins  
chères.

### SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris (11<sup>e</sup>).  
(Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

### VÊTEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)  
Le beau tailleur, strict, sur mesures. Complète, 525 fr. Par-  
dessus, 490 fr. Remise 10 %.

— La Mondiale, chemises et vêtements, à Elbeuf (S.-Inf.).  
Catalogue et feuille pour mesures franco sur demande.  
Vente directe du fabricant au consommateur.

### VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)  
Champagnes, Champagne bon cru 8 ou 9 fr. à la h. rendu  
gare, suivant distance, par 25 b.

— Antonin Establet, à Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).  
Vins fins de Châteauneuf-du-Pape. Vins de table des Côtes  
du Rhône. Remise 10 %.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-  
et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc  
et rosé en cercle et en bouteilles.

Une liste de ce genre sera publiée chaque mois.

Les commerçants membres de la Ligue qui désireraient  
figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des  
Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-  
Dolent, à Paris (14<sup>e</sup>).

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

PARIS A TROUVILLE-DEAUVILLE  
en 2 heures

PARIS A DIVES-CABOURG  
en 2 h. 30

PAR AUTORAIL RAPIDE

Du 29 juin  
au 30 septembre 1935

ALLER	(1)	(2)	
PARIS-SI-LAZARE .....	d. 10.25	13.10 17.25	
TROUVILLE-DEAUVILLE .....	a. 12.25	15.10 19.43	
DIVES-CABOURG .....	a. —	15.40 20.14	
RETOUR	(3)	(4)	(5)
DIVES-CABOURG .....	d. 8.53	— 18.14 —	
TROUVILLE-DEAUVILLE .....	d. 9.23	16.43 18.45 21.46	
PARIS-SI-LAZARE .....	a. 11.41	18.43 20.45 23.46	

(1) sauf dimanches et fêtes jusqu'au 14 septembre, à lieu  
les 21 et 28 septembre.

(2) tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 12 septembre inclus, sauf  
vendredis, samedis et veilles de fêtes, dimanches et  
fêtes.

(3) tous les jours du 2 juillet au 13 septembre, sauf samedis,  
dimanches et fêtes, lundis et lendemains de fêtes.

(4) dimanches et fêtes seulement.

(5) sauf dimanches et fêtes, jusqu'au 14 septembre inclus.

CARILLON  
MÉTAL  
ou moderne  
depuis  
275<sup>fr</sup>

CHRONOMETRE ÉCLAIRÉ  
garanti 10 ans  
110<sup>fr</sup>

BIJOUTERIE  
HORLOGERIE  
JOAILLERIE  
ORFÈVRE

Théo

Maison de confiance fondée en 1874  
**150, B<sup>e</sup> Magenta - PARIS**  
TRUDAINE 05-02

GRAND CHOIX DE  
BIJOUX et DIAMANTS  
D'OCCASION

ACHAT et échange  
de tous bijoux

MÉTAGÈRE  
métal blanc  
Argent 12 gr  
215<sup>fr</sup>  
avec 60<sup>fr</sup>

Achetez chez Théo,  
pour avoir  
le mieux et le plus beau!

GRAND CHOIX  
D'ALLIANCES  
et de bagues  
de fiançailles

DIAMANTS  
PRIX INCOMPARABLES  
A QUALITÉ ÉGALE

CATALOGUE GRATUIT

Remise de 10 % aux ligueurs

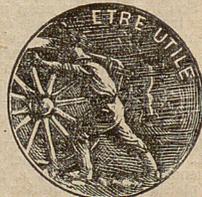
## FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des évé-  
nements qui vous concernent, par un  
journal républicain de libre critique.

## RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement  
sur vos droits et le montant de vos  
retraites et vous garderez un contact  
familier avec les éléments de votre vie  
active.

## BULLETIN D'ADHESION et d'Abonnement



Je, soussigné, .....

demeurant à .....

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités,  
ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au  
FONCTIONNAIRE. Ci-joint la somme de 15 fr.  
Adresser bulletin et mandat à 27, rue Jean-Dolent.